



ISLAM ET MODERNITE AU MAGHREB

Vers un pont au-dessus de la Méditerranée ?

**Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Raphaël BERNARD
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la Méditerranée »**

Directeur : Contre Amiral (2S) Jean-François COUSTILLIERES

Février 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. *Islam et modernité au Maghreb : vers un pont au-dessus de la Méditerranée ?*
2. R/ 2006-2007/EG/memoire_geop_islam_modernite_Maghreb_Bernard
3. Chef d'escadron Raphaël BERNARD, armée de Terre, BERNARD Raphaël, France
4. 20 février 2007
5. Division C – groupe C3
6. Mémoire de géopolitique
7. La transition démographique, entamée au milieu des années 1970 par les pays du Maghreb, a initié le cercle vertueux des mutations sociétales et a permis une indéniable entrée dans la modernité. Cette modernité est cependant différente de la modernité occidentale. De là, procède une profonde évolution de la place de la religion. Paradoxalement, si l'islam séquence davantage la vie des individus, il impose moins son empreinte aux sociétés. Malgré tout, son héritage reste prégnant au niveau identitaire. Un double mouvement d'émancipation de l'individu et de sécularisation religieuse est donc en cours. Cette double tendance, encore en mouvement, préfigure la possibilité d'un dialogue dépassionné d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Maghreb et Europe peuvent ainsi compter sur une modernité partagée bien que différente, pour être maîtres d'œuvre d'un pont au-dessus de la Méditerranée
8. Maghreb, Islam, modernité, mondialisation, transition démographique, partenariat européen, processus de Barcelone, Maroc, Algérie, Tunisie.

AVERTISSEMENTS :

- *Ce mémoire comprend en sa partie centrale 32 pages (de la page 4 à la page 35).*
- *Il ne reflète que l'opinion de son auteur et n'est pas représentatif d'une vision stratégique imputable à l'Etat-major des Armées. Il ambitionne malgré tout d'apporter une contribution aux débats et réflexions sur la construction d'un grand espace méditerranéen.*
- *Il a été tiré à 12 exemplaires papier. Cités en bibliographie (page 51), chacun des huit chercheurs, officiers analystes ou journalistes ayant aimablement accepté de me recevoir pour échanger des idées sur le thème, a reçu un exemplaire de ce document à titre de remerciement et de partage de réflexions.*

**Islam et modernité au Maghreb :
Vers un pont au-dessus de la Méditerranée ?**

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : MAGHREB ET MODERNITE

LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE COMME POINT DE DEPART

La cercle vertueux de la transition démographique

Des remarquables mutations sociétales

Une entrée rapide dans la mondialisation

DEUXIÈME PARTIE : MODERNITE *VERSUS* ISLAM ?

Face à la modernité, des tensions et des résistances résiduelles

Modernité et islam : complémentarité et repositionnement

Un désir accru d'ouverture et d'émancipation : la modernité comme moteur, l'islam comme relais

TROISIÈME PARTIE : APPROCHE DE SOLUTIONS

MODERNITE ET SECULARISATION EXIGENT L'ACCOMPAGNEMENT DES EUROPEENS

Favoriser le dynamisme d'une UMA retrouvée

Un partenariat européen à réorienter et relancer

L'implication intime de la France

INTRODUCTION

Dans l'esprit des Européens en général, des Méditerranéens en particulier, les clichés illustrant le Maghreb s'imposent d'évidence comme un chapelet d'images où se superposent, histoire, folklore, soleil mais aussi archaïsme, « démographie galopante », religion et violence. Pour bien asseoir cette perception, une assurance de bien connaître le Maghreb repose sur la proximité des ces trois anciens territoires français. Comment en effet, se fourvoir sur des espaces connus car à moins de huit cents kilomètres de nos côtes, car largement fréquentés à titre touristique, car ayant une forte communauté en Europe ? De manière avérée, le Maghreb est appréhendé par les béotiens comme un espace archaïque en proie aux assauts des islamistes. En ce sens, la rive Sud de la Méditerranée semble apparemment s'éloigner de l'espace européen de paix, de prospérité et de modernité.

Paradoxalement, l'actualité comme les publications spécialisées attestent d'une entrée manifeste du Maghreb dans la modernité. Pour s'en convaincre, il suffit de souligner le succès et l'impact que connaît depuis deux ans dans ces trois pays, l'émission « *la fabrication de la vie* » du prédicateur égyptien Amr Khaled. S'affranchissant de l'obsession identitaire, des organisations religieuses disciplinaires et des structures pyramidales, ce prédicateur participe à l'action et à la réforme de la société plus qu'à la religiosité individuelle et aux valeurs. Ce militantisme entrepreneurial connaît un fort écho au Maghreb et engendre des dynamiques nouvelles où modernité et religion sont en synergie.

Aussi serait-il intéressant à l'aune de ce paradoxe de s'interroger sur la situation exacte des pays du Maghreb central. Ces trois Etats sont-ils effectivement, comme l'affirmait Gilles Kepel, menacés par une déferlante islamiste ? Au contraire, à l'instar des écrits de Mohamed Talbi, se développe-t-il au Maghreb une envie et un phénomène singuliers de modernité et de religion ? L'islam est-il enclin à accepter de ne plus influencer directement la sphère publique et de n'occuper que la sphère privée ? En d'autres termes, la possible sécularisation de la religion et l'émergence d'un dialogue dépassionné entre les deux rives de la Méditerranée sont-ils possibles ? Les évolutions sociétales et religieuses du Maghreb jettent-elles les fondements d'un pont au-dessus de la Méditerranée ?

En fait, tout porte à croire que la transition démographique entamée au milieu des années 1970 par les pays du Maghreb a initié le cercle vertueux des mutations sociétales et a permis une indéniable entrée dans la modernité. De cette modernité, différente de celle vécue en Occident, procède une profonde évolution de la place de la religion. Paradoxalement, si l'islam séquence davantage la vie des individus, il impose moins son empreinte à des sociétés épousant malgré tout son legs identitaire. Un double mouvement d'émancipation de l'individu et de sécularisation de l'islam est donc en cours. Cette tendance duale, encore en marche, préfigure la possibilité d'un dialogue euroméditerranéen dépassionné. Maghreb et

Europe peuvent ainsi compter sur une modernité partagée bien que différente, pour être maître d'œuvre d'un pont au-dessus de la Méditerranée.

Pour s'en convaincre, il s'agit tout d'abord de démontrer que la transition démographique a produit de remarquables mutations sociétales qui se sont traduites par une entrée de plain-pied dans la modernité et la mondialisation (I). Bien plus, cette dynamique vertueuse a modifié la place de l'islam dans la société. Sans en contredire les préceptes originels, elle en assume l'héritage tout en renvoyant sa pratique dans la sphère privée. Ce processus est toujours en cours et s'accompagne de luttes (II). Enfin, en vue d'apporter des pistes de réflexion prolongeant cette étude, il sera mis en exergue les actions que l'UE, acteur global, et la France ancienne puissance coloniale, peuvent initier, soutenir ou renforcer pour permettre la poursuite de l'élan modernisateur au Maghreb et la construction d'un espace commun de dialogue, de prospérité et de paix.

PREMIÈRE PARTIE : MAGHREB ET MODERNITE

La transition démographique comme point de départ

Avec une célérité pouvant expliquer sa méconnaissance, le Maghreb a connu une transition démographique complète. Débutée en 1975, elle sera achevée complètement d'ici 20 ans, mais les modifications sur les sociétés sont déjà quantifiables. En tout point, la transition démographique représente le sas d'entrée de la modernité.

11. Le cercle vertueux de la transition démographique.

Bien qu'il ne soit pas ici l'objet d'une exégèse systémique digne d'un chercheur en démographie, l'étude du phénomène, de ses causes et de ses évolutions terminales représente un intérêt majeur dans le challenge de modernité que relèvent aujourd'hui Algérie, Maroc et Tunisie.

111. 1975-2005 : trente années d'évolution.

De prime abord, cette transition n'est pas flagrante. En effet, au cours de la seconde moitié du siècle dernier, la population du Maghreb central a triplé. En 2001, les estimations démographiques recensent 70 millions d'habitants (soit 2,3 fois moins que les trois principaux pays voisins : Espagne, France, Italie). Ce très fort accroissement cache cependant des transformations profondes. En effet, en l'espace de cinquante ans, le Maghreb central connaît deux mouvements inverses d'évolution de population. Jusqu'en 1975, les taux d'accroissement naturel sont parmi les plus élevés du monde et avoisinent les 3%. Cependant, dès la fin des années 70, et en dépit de la poursuite de l'augmentation du nombre d'habitants, le taux d'accroissement chute. En 2000, il atteint 2% au Maroc, 1,9% en Algérie et 1,3% en Tunisie. Ce ralentissement, résultant de la différence entre natalité et mortalité, est principalement lié à la baisse de la natalité.

Le cas de l'Algérie illustre cette situation. Le rapide accroissement de la population entre 1950 et 2000 est dû au maintien de la natalité à un fort niveau et à la baisse constante du taux de mortalité (à l'exception des périodes de guerre ou de crise). De 1900 à 1950, le faible taux d'accroissement (0,5%) résulte d'un fort taux de natalité et de mortalité (environ 30 pour mille). Dès 1920, les courbes se séparent suite au décrochage de la mortalité et à l'accélération de la croissance démographique. Le baby-boom d'après-guerre dope cette tendance avec des taux de natalité de 50 pour mille. A partir des années 1970, les taux de natalité baissent. Malgré tout, le rythme d'accroissement de la population demeure élevé (3%) en raison de la baisse plus rapide du taux de mortalité due notamment à des programmes sanitaires de type « médecine gratuite ». De 17 pour mille en 1970, le taux passe à 6 pour mille en 1989. Bien plus, l'espérance de vie connaît une amélioration constante : depuis 1977, dans les trois pays, elle gagne 14 mois par an en moyenne et passe de 51 ans en 1965 à 70 ans en 2000. Ce gain résulte essentiellement des efforts consentis pour faire chuter la mortalité infantile (voir annexe 1). Ainsi, si les familles avaient en moyenne 7,2

enfants en 1960, elles en comptent 6,2 en 1971, 5,46 en 1978, 4,3 en 1986, 3,12 en 1993, 2,1 en 2000, 1,9 à 2% en 2005.

Ces taux ne sont pas sans rappeler les chiffres communément rencontrés dans les pays de la « vieille Europe ». La transformation démographique a donc été conduite au Maghreb à un rythme accéléré. Derrière les courbes se cachent des explications complexes mais convergentes.

112. Des explications multiples pour un même phénomène.

Par essence, les événements conduisant à une transition démographique aussi rapide sont multiples et relèvent de différents domaines. En apparence, la politique de population peut être considérée comme le facteur cardinal, mais d'autres phénomènes peuvent aussi expliquer cette mécanique.

L'action de l'Etat représente une cause d'évolution. En Tunisie notamment, le pouvoir a, dès l'indépendance, instauré une politique démographique doublée d'un code familial moderne. Le président Bourguiba y a jeté tout son charisme. Au Maroc, dès 1966, une politique officielle de population est mise en œuvre. L'Algérie, elle, passe rapidement d'un dogme populationniste et nataliste¹ à une politique de maîtrise de la croissance démographique. En 1983, elle rompt ainsi avec l'idéologie d'une population abondante et croissante, condition requise à une « industrie industrialisante ». Malgré tout, l'extrême diversité des mesures promulguées n'explique pas le démarrage quasi-coordonné des transitions démographiques. Les facteurs socio-économiques ont donc eu un poids plus important.

L'instruction de la femme, le type d'activité et l'urbanisation jouent en effet un rôle dans la transition démographique. Tous ces facteurs sont nécessaires mais les études démographiques détaillées de Youssef Courbage ont prouvé qu'il ne s'agit pas de conditions *sine qua non*. Ainsi au Maroc, si la fécondité est liée au niveau d'instruction², une vision dynamique de l'évolution de ces taux conduit à une autre cause³. La transition touche la société dans sa globalité, instruite ou analphabète, rurale ou citadine, active ou sans emploi.

Le poids d'un passé commun peut apporter une autre piste. Les 130, 75 ou 44 années communes avec la France ainsi que les 50 ans de forte interaction depuis les indépendances (1956-1962) sont opérantes. L'empreinte occidentale reste importante. Ainsi communauté linguistique aidante, les médias métropolitains diffusent un modèle de vie. *Le Figaro* imprimé à Casablanca, *Le Monde* diffusé le jour même à Alger mais aussi les chaînes télévisées françaises parfois plus regardées que les chaînes nationales, pénètrent foyers citadins comme ruraux et y imprègnent leur modèle démographique. Bien plus, la diaspora en Europe est devenue un relais de deux cultures. Estimés à 5% de la population maghrébine, les émigrés d'Europe se comportent en « passeur de culture » (Y. Courbage) et contribuent à l'accélération de la transition de la fécondité dans leurs pays d'origine. L'étroitesse des distances, le faible coût du voyage, le besoin de retrouver annuellement *le bled* sont de véritables stimulants de réseaux d'échange. Toutefois, le fait que ce processus n'ait pas joué en Afrique noire francophone⁴, le rend convaincant mais non exclusif.

Aussi faut-il chercher dans le domaine économique le véritable moteur de cette transition. Si en 2000, P.Fargues⁵ démontre que la structure familiale a demandé une forte fécondité pour permettre une prise en charge « du berceau jusqu'à la tombe », la sortie de l'économie rentière et la crise économique rompent cet équilibre. Ainsi, le Maroc entame sa transition en 1975, année charnière où l'Etat perd ses principales recettes non fiscales liées au phosphate. La chute des cours, la forte pression financière liée à l'engagement militaire au Sahara Occidental coïncident avec une chute d'indice de fécondité, de 7,4 en 1973 à 5,9 en 1977. Moins 5,5% par an ne peut relever que de facteurs classiques : instruction, urbanisation, amélioration sanitaire, mise en place d'une politique de limitation de la fécondité. De fait, la chute des entrées d'argent dans les caisses de l'Etat a entraîné une augmentation des taxes et de la fiscalité de 50% de 1972 à 1975. Les ressources des ménages s'en sont ressenties, favorisant par là, la chute de la natalité et la participation des femmes à la vie économique. De 1960 à 1995, le taux d'activité des femmes de 20 à 34 ans (assurant 9 naissances sur 10) est passé de 10 à 37% au Maroc. Ce même phénomène s'observe en Tunisie puis, plus tardivement, en Algérie où la fécondité a continué de chuter malgré la remontée des prix du gaz.

Ainsi, une convergence de facteurs a œuvré pour initier un démarrage rapide de la transition démographique. L'aspect économique occupe une place de choix. Malgré tout, une fois la transition entamée, les effets de l'instruction féminine et l'influence d'un modèle « moderne » assurent un relais efficace qui augure des perspectives terminales vers 2025.

113. Les perspectives en 2025 (voir annexe 2)

Les démographes considèrent l'année 2025 comme la fin de la transition démographique du Maghreb central. D'ici là, la chute du taux d'accroissement, due principalement à la montée continue du niveau d'instruction et à la diffusion accélérée de la contraception devrait se poursuivre. Egalement, l'accroissement de la population se prolongerait pour passer de 70 à 95 millions d'habitants. Ce ralentissement atténue les difficultés du pays mais ne les annihile pas. Ainsi, dans les vingt prochaines années, les flux migratoires devraient persister et les Etats devraient faire face à un phénomène nouveau : le vieillissement de la population.

De 2000 à 2010, la croissance restera supérieure au rythme des créations d'emploi. En 2000, les emplois avoisinent les 15 millions et le nombre de chômeurs est de 4,5 millions. Si le rythme de création d'emploi des années 1990-2000 se maintient (400 000 emplois créés par an dans les trois pays), le volume d'emploi offert en 2010 sera de 19 millions alors que la population des 20-40 ans sera de l'ordre de 28 millions. En présupposant un travail féminin de 50%, les 20-40 ans représenteront 21 millions d'actifs soit 2 millions de plus que l'emploi total. A cela bien évidemment se rajoutent les 40-65 ans. En conséquence, jusqu'à 2025, le marché du travail fera face à un surplus de demandeurs d'emploi, ce qui entraînera la persistance de flux migratoires au départ du Maghreb.

En parallèle, la population va connaître un vieillissement rapide. Aujourd'hui 4 habitants sur 10 ont moins de 20 ans, ce qui pose un défi majeur pour le développement économique et social

(scolarisation notamment). Malgré tout, le recul de la mortalité infantile entraîne une hausse importante de l'espérance de vie. Inférieure à 45 ans en 1950, elle est de 70 ans en 2004. De plus, la structure par âge de la population en a été modifiée (voir annexe 3). La proportion de jeunes diminue tandis que celle des personnes âgées croît sensiblement. Les plus de 65 ans passeraient de 2004 à 2025 de 3,5 à 10,5 millions soit 12% de la population (Europe : entre 16 à 20%). Cette redistribution sur la pyramide des âges amènera également des bouleversements économiques et sociaux qui seront autant de défis à relever pour les Etats.

Pour les 25 prochaines années, la fin de la transition démographique s'accompagnera d'un net recul de la fécondité, de l'élévation de l'âge du mariage, de la montée de la scolarisation et du salariat des femmes. Ces faits, intimement liés entre eux, constituent les prémices de profonds changements dans les sociétés traditionnelles.

12. De remarquables mutations sociétales.

En 50 ans, la transition démographique a métamorphosé la physionomie des familles. De six ou sept enfants, la famille s'est réduite à deux enfants. Ce changement s'inscrit dans un tout où chaque élément procède de l'un et influence l'autre. On peut en cela évoquer le cercle vertueux de la transition démographique. *In fine*, par la modification de la cellule de base de toute société *id est* la famille, c'est l'architecture de la société qui est entrée en mutation. A l'aune des trente années de transition, les grands chantiers ont pour nom : urbanisation et scolarisation, émancipation de la femme par le travail, perte de vitesse du modèle patriarcal.

12.1. Urbanisation et scolarisation en plein essor.

La transition démographique s'est accompagnée d'un exode rural et d'une scolarisation accélérés. Les pays du Maghreb connaissent un déséquilibre dans la répartition de la population qui se concentre aujourd'hui sur les zones littorales⁶. Les densités chutent rapidement quand le rivage s'éloigne (voir annexe 4). Séculaire, cette répartition a connu toutefois une accélération lors de l'exode rural de la seconde moitié du XXème siècle. En 1960, 3 maghrébins sur 10 vivent dans les agglomérations urbaines, ils sont 6 sur 10 aujourd'hui. Les grandes villes du littoral ont accueilli la majorité des migrants et l'habitat précaire ainsi que les bidonvilles s'y sont développés en périphérie. Le poids des grandes agglomérations n'a cessé de croître. En 2000, Tunis concentre 34,4% de la population tunisienne, Casablanca 20,8%⁷. Aussi bien cause que conséquence de la transition démographique, cette urbanisation représente une rupture du modèle de société traditionnelle musulmane.

La concentration urbaine a permis l'effort de scolarisation pour lutter contre l'analphabétisation. Estimée à 90% de la population de 10 ans et plus en 1960, la proportion d'analphabètes a été ramenée à moins de 30% en 1998. La tranche résiduelle demeure dans les parts de population âgée. Les progrès de la scolarisation des enfants d'âge scolaire mènent à ne recenser que 8% d'analphabètes parmi les 10-29 ans en Tunisie. Cette scolarisation s'est

accompagnée d'une démocratisation et d'une féminisation du système scolaire. Dans les années 1960, le taux de scolarisation des 6-14 ans est de 15% et concerne 95% des garçons. En 2001, il est de 90% tout sexe confondu. Conséquemment, l'évolution de la proportion des citoyens ayant un niveau scolaire au moins secondaire résulte de l'explosion des effectifs scolaires (8 millions d'enfants scolarisés en Algérie, 6 au Maroc et 3 en Tunisie). Il en découle un net différentiel entre génération. Assurément, des générations au niveau d'instruction plus élevé modifient les rapports familiaux et accentuent les frictions intergénérationnelles dans les sociétés patriarcales en pleine désaffection. Plus urbaine et plus instruite, la population du Maghreb aspire à une émancipation progressive.

122. L'émancipation des femmes par le travail.

L'urbanisation des foyers, la scolarisation univoque et la charge familiale réduite placent la population féminine dans un climat favorable pour la participation à la vie économique. Si par ailleurs, le travail féminin procède souvent d'une plus grande liberté d'action liée à une géométrie familiale réduite, il s'avère qu'il limite ensuite l'élargissement de la cellule familiale. Ainsi, le travail féminin a deux conséquences majeures dans le bouleversement des sociétés musulmanes. D'une part, il accorde aux femmes une réelle autonomie financière en leur octroyant un salaire, ce qui tranche avec l'état de dépendance financière à l'époux auquel elle était assujettie dans la structure familiale traditionnelle. D'autre part, il offre la possibilité de contacts élargis avec le monde extérieur. Cela conduit, par mimétisme ou conviction, à une reproduction plus mesurée. Bien plus, les contraintes horaires, la précarité résultant d'une grossesse imprévue, la raréfaction des familles élargies dans le milieu professionnel, les charges liées à la garde d'un jeune enfant sont autant de freins aux choix de procréation. La balance entre coûts et bénéfices d'un enfant et ceux de l'emploi pour la femme est un paramètre dimensionnant les stratégies familiales. L'exemple du Maroc est particulièrement explicite. En 1982, aux prémices de la transition démographique, l'activité féminine se pose comme un critère discriminant du taux de fécondité. Il apparaît en effet qu'une femme active a en moyenne 2,4 enfants alors qu'une inactive en a 5⁸. La crise du milieu des années 1970 liée à la chute du prix des matières premières, provoque une baisse de la natalité et une accélération de l'emploi féminin. Les deux phénomènes entrent en synergie. Alors qu'elles étaient 10% en 1960, les femmes de 20 à 34 ans (à l'origine de 85% des naissances) sont 32% à travailler en 1999 soit une citadine sur trois. L'irruption de la femme maghrébine hors de la sphère domestique peut paraître modeste en comparaison avec l'Europe où les taux sont deux fois supérieurs. Cependant dans l'aire culturelle arabo-musulmane, où la femme est plus généralement confinée aux tâches domestiques, l'évolution de la situation de la femme dans le domaine économique est une véritable mutation sociétale comme le prouve l'obsolescence du système familial traditionnel.

123. La perte de vitesse du modèle patriarcal.

La réduction rapide de la taille de la cellule familiale, l'instruction et le travail des femmes ont mis à mal l'ordre patriarcal multiséculaire. Dès l'indépendance, dix femmes députées siègent dans la première assemblée constituante algérienne. Cette tendance ne perdure pas et les études de Germaine Tillon en 1966 soulignent l'omnipotence de la domination masculine. Dans les années 80 et 90, les femmes dénoncent leur cloisonnement dans l'espace domestique et les soumissions endurées. L'écho est timide mais la transition démographique l'amplifie alors. Le système patriarcal qui reposait sur une double relation de subordination (celle de la femme à l'homme au sein de la fratrie, celle des cadets à l'aîné, le futur patriarce) change avec la baisse de la natalité. Dans la famille à deux enfants, la hiérarchie entre un frère aîné et sa cadette perd de sa pertinence et fragilise la première assise du système. La seconde, reposant sur la soumission de la femme à l'homme, reste ancrée dans la plupart des législations sur les statuts personnels mais est remise en cause par les changements sociologiques qui accompagnent l'avènement de la famille restreinte. L'éducation des filles, désormais quasi égale à celle des garçons, se trouve plus poussée que celle de leur père. Les valeurs qui organisent la hiérarchie des sexes et des classes d'âges s'en trouvent bouleversées. Le retard de l'âge du mariage, le célibat tardif des jeunes femmes et leur entrée dans la vie active brouillent les grilles traditionnelles de référence. Tous ces facteurs, dont la tendance est exclusivement à la hausse, sont autant de preuves que le patriarce vit ses derniers jours et que la société a connu des mutations structurelles profondes et probablement irréversibles. A ces bouleversements répondent les signes d'une entrée incontestable dans la modernité et la mondialisation.

13. Une entrée rapide dans la mondialisation.

Le Maghreb central, par la transition démographique et l'aspiration de ses populations à un mieux-être est entré avec célérité dans la modernité et la mondialisation. Plusieurs aspects permettent de s'en convaincre.

131. Maghreb et modernité : un mariage réussi.

En un premier temps, la diffusion massive des outils de communication et la vivacité de la société civile sont des éléments significatifs.

Les Européens ne saisissent pas l'antagonisme profond entre leur idée d'un Maghreb archaïque et les images d'immeubles aux multiples paraboles satellitaires. Or, quoi de moins archaïque qu'une population informée des évolutions du monde, des conflits en cours, des réussites et des échecs ? La place primordiale qu'occupe la télévision dans les sociétés contemporaines maghrébines permet la large diffusion de modèles variés : modèle occidental grâce aux chaînes françaises dont l'audience en Tunisie est supérieure à celle de la télévision nationale (Tunis 7), modèle musulman grâce aux chaînes du Proche ou Moyen Orient (*Al Jazeera, Al Manar, Ikra*). Dans tout le Maghreb, l'irruption de sociétés modernes, aux aspirations diverses, rythme la vie de

la population. Les sociétés reçoivent et accommodent l'héritage d'un passé musulman et le témoignage d'un monde en marche, progressiste et contemporain⁹. Le développement d'Internet relaie cette incursion et les cybercafés connaissent un développement remarquable depuis cinq ans. En Algérie comme en Tunisie, au Maroc à un niveau moindre, ils drainent une clientèle majoritairement juvénile (20 à 30 ans)¹⁰. Les cybercafés proposent des connexions pour un prix dérisoire et ne désemplissent pas de 10 heures du matin à tard dans la nuit. En période de Ramadan y compris, ils permettent via le *chat*, des échanges de toute nature y compris théologiques comme le prouvent la fréquentation et le succès de sites islamiques : www.islamonline.com consacre des pages sur les règles du jeûne, www.gn4me.com propose la recette « ramadanesque » du jour, www.ramadankids.com met en ligne des jeux destinés à tester les connaissances religieuses des 10-16 ans. Pour Alvin Toffler, la société moderne se bâtit non plus sur un rapport hiérarchique vertical ou horizontal, mais sur une architecture réticulaire, chacun étant au centre d'un réseau. Connexions par téléphone, ouverture par la télévision, échanges par l'Internet : la vivacité de ces réseaux place bien la société maghrébine dans cette définition de modernité.

Cette approche a également des fondements philosophiques. En effet, la modernité peut aussi se définir comme la prise en compte par l'Etat non plus de la communauté, du clan ou de l'éthnie, mais bien de l'individu ou du groupe d'individus. L'individu a désormais la possibilité de s'exprimer et d'intervenir dans les choix du pays, de devenir un élément décisif de la vie de l'Etat. En ce sens, le poids croissant des intervenants autres que les partis dans la vie de la société maghrébine est un signal fort. Ces intervenants *in fine* sont les individus, mais, à un niveau intermédiaire, ils peuvent être incarnés par la société civile. Or c'est un fait que depuis le début des années 90, on assiste à la montée en puissance de la société civile. Les associations occupent le terrain laissé vacant par l'Etat dans les domaines du social ou du développement. Au lendemain des indépendances, la société civile est apparue peu crédible du fait de ses élites formées sous la puissance colonisatrice. Aujourd'hui, elle s'impose comme le seul interlocuteur pertinent, mesuré et non-révolutionnaire face à des pouvoirs étatiques « forts ». Ainsi, ligues des droits de l'homme, syndicats, organes de presse et associations de femmes rythment la vie politique des trois pays à des degrés toutefois différents tant le contrôle étroit est fort en Tunisie. Une typologie sommaire permet de définir deux types d'associations¹¹ : les associations de plaidoyer et les associations de service. Les premières ont vocation à soulever les problèmes contemporains de la société. Elles sont intrinsèquement revendicatives et oeuvrent à l'évolution des sociétés maghrébines vers une plus grande ouverture et une prise en compte plus égalitaire de tous les citoyens, les femmes en particulier. On peut, pour illustrer leurs actions, recenser sommairement quelques mouvements comme en Tunisie, l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (AFTD) ou au Maroc, l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH). Le second type d'associations, qualifié de service, a pour objectif d'assurer des prestations sanitaires, sociales ou d'équipement. Elles sont plus nombreuses et n'ont pas vocation à devenir des associations de plaidoyer. Leur personnel est composé de fonctionnaires et de représentants de la classe moyenne. Au Maroc par exemple, elles sont nombreuses dans les zones rurales et parviennent à susciter l'intérêt des gouvernants et des

bailleurs de fonds internationaux quand elle engendrent des dynamiques efficaces de développement. Bien que leurs préoccupations ne soient pas du domaine revendicatif, la proximité des ONG (dont les membres sont souvent rompus au militantisme) les conduit de plus en plus à prendre position en rédigeant des pétitions au gouvernement pour réclamer des changements législatifs inhérents à la procédure de divorce, au paiement de pensions... En cette occurrence, les associations de service rejoignent *in fine* les desseins des associations de plaidoyer. La complexité de ces deux types d'associations inhibe la tentation des gouvernements de tolérer ou encourager les unes tout en combattant les autres. Leur existence et leur rôle revendicatif favorisent la circulation des hommes et des idées alors que le pouvoir lui, ne circule pas. Leur audience grandissante place au cœur des débats les grandes problématiques de société, permettant ainsi le développement d'une modernité musulmane réinventée. L'entrée du Maghreb dans la mondialisation ne peut qu'accentuer leur influence.

132. Une mondialisation en marche.

Aux yeux des spécialistes du Maghreb, la modernité prend peu à peu racine. En revanche, son entrée dans la mondialisation fait débat. Pour nombre de chercheurs, les maghrébins musulmans perçoivent la mondialisation comme un défi pour leur foi et leur religion. S'ensuivent une résistance et une contestation des individus et des institutions sociales et religieuses. Les normes islamiques *sui generi* poseraient des limites à un comportement économique consumériste. A l'inverse, certains chercheurs¹² soulignent la compatibilité entre islam et mondialisation en détaillant les rouages d'une mécanique vertueuse : au cours des années 1970, le monde musulman est entré dans l'économie moderne ; une nouvelle classe moyenne urbaine, bourgeoise et individualiste a émergé. En quête d'une religiosité, elle a été peu séduite par le radicalisme islamiste violent. En revanche elle a ouvert la voie à un nouveau marché islamiste. Elle a favorisé la réussite d'entreprises économiques s'inspirant de techniques managériales prônant la réalisation de soi, le succès économique et proposant des produits de consommation de masse sous label islamique. Cette nouvelle façon de consommer permet d'affirmer sa « fierté d'être musulman » et la poursuite de l'élaboration d'une identité répondant au défi d'intrusion des valeurs occidentales. Concrètement, si l'*American way of life* est rejetée par les jeunes d'Alger, Tunis ou Rabat, la nouvelle culture urbaine islamique qu'ils véhiculent en adopte l'esprit tout en changeant la lettre. Les succès de la ligne de vêtement *Dawa wear* et de la boisson *Mecca-Cola* conduisent non à une opposition frontale à la culture occidentale mais à une « saine compétition »¹³. De fait, ces produits sont considérés par les musulmans comme des alternatives à une modernité et une mondialisation pûrement occidentales. A l'instar de la tendance en France, cette culture islamique urbaine diverge de l'ascétisme pieux proné par les islamistes. La volonté de consommer éthiquement islamique n'en demeure pas moins la preuve tangible de l'acceptation de la société de consommation et de l'entrée dans la mondialisation du Maghreb. Les peuples s'y inscrivent dans une combinaison complexe d'imitation et de résistance, donnant à cette mondialisation des

couleurs musulmanes particulières. Ce processus s'accompagne d'une évolution démocratique certaine.

133. Vers une révolution démocratique ?

Les évolutions vécues par le monde maghrébin se répercutent également dans le domaine politique. Ainsi, les Etats modernistes (Maroc, Tunisie) ou socialiste (Algérie) nés au lendemain de la décolonisation sont en marche pour élaborer une « future alchimie politique : le monde algérien et marocain »¹⁴. En Algérie, les années 2000 marquent une véritable révolution « démocratique ». La victoire impossible des deux camps (islamiste et armée) aurait convaincu le corps politique algérien et la population de trouver un *modus operandi* politique. La présidence de monsieur Bouteflika et sa réélection en avril 2004 permettent une phase potentielle de stabilisation. Si l'on en croit Benjamin Stora, spécialiste du Maghreb, l'Algérie est le laboratoire de la démocratie dans cet ensemble. Le Maroc quant à lui, est également engagé dans la recherche d'un compromis politique avec les islamistes. Bien que les attentats de 2003 aient ralenti le processus, on assiste au bon déroulement des élections le 12 septembre 2003. Les islamistes du Parti de la Justice et du Développement (PJD) y progressent (bien que l'*Istiqlâl* reste le premier parti) et la possibilité d'une alternance politique démocratique assurée par le PJD se renforce. Cela suppose une plus grande démocratisation des institutions notamment dans la marge de manœuvre laissée par le pouvoir monarchique aux gouvernements issus du vote, ce qui ne fut pas le cas de 1998 à 2002 avec le gouvernement d'alternance d'Abderrahmane Youssoufi.

Bien que les trois pays aient adopté des réformes constitutionnelles, elles ne sont qu'un début de transition démocratique. Leur prolongement doit conduire à revoir le statut omnipotent du chef de l'Etat afin de renforcer le parlement et par là, permettre au multipartisme de trouver, dans l'exercice du pouvoir, une véritable expression. Malgré tout, ces trois pays adoptent les principes de la démocratie libérale : régime représentatif, séparation des pouvoirs, pluralisme politique.

Conclusion partielle

Ainsi, les changements démographiques sont lourds en conséquences économiques et sociales. Ils sont surtout porteurs d'une nouvelle société arabe qui naît et se développe sous nos yeux. Prenant leurs distances avec la tradition patriarcale, ces sociétés favorisent l'émancipation des citoyens par la scolarisation et le travail. Aujourd'hui, il n'est pas discutable que le Maghreb est un espace moderne entré dans la mondialisation. Cette évolution change profondément la place et le rôle de l'islam face auquel des repositionnements s'opèrent.

DEUXIÈME PARTIE : MODERNITE VERSUS ISLAM ?

Après avoir souligné les profonds changements structurels que la transition démographique a provoqués dans les sociétés maghrébines, il s'agit d'étudier l'impact des mutations sociétales sur la place de l'islam dans la vie quotidienne. La religion reste aujourd'hui la base de toute société musulmane, mais ses exigences spirituelles forment désormais un héritage culturel plus qu'un carcan. Plus ancré dans la vie personnelle que dans celle de la Nation, l'islam reste un pré-requis. Des tensions perdurent pour en faire une loi fondamentale (*charia*) mais l'islam s'accommode pragmatiquement de la modernité et semble se remodeler pour offrir aux musulmans une force eschatologique et un espace d'émancipation non fini.

21. Face à la modernité, des tensions et des résistances résiduelles

Bien qu'au Maghreb central, l'alternance islamiste semble aujourd'hui une hypothèse dépassée, les trois pays ont, lors des deux dernières décennies, traversé de fortes turbulences.

211. La crispation islamiste des années 90.

Les années 90 marquent, au Maghreb, le début du conflit entre les mouvements islamistes radicaux et les gouvernements. Très rapidement, ces gouvernements à tendance autoritaire perçoivent le danger mortifère de leur montée en puissance. Ils s'en prémunissent par l'interdiction et l'éradication. S'extrémisant et recourant à la lutte armée, les mouvements islamistes perdent leur fort crédit bâti sur le rejet des oligarchies gouvernantes. Ainsi, en Tunisie, dès 1987, le président Ben Ali, fraîchement arrivé au pouvoir, mène une politique dure de répression à l'égard des islamistes et de ses opposants. Une série d'arrestations et d'incarcérations démantèle les cadres du parti islamiste tunisien *Nahda* dont Rached Ghanouchi, le chef du mouvement. Au Maroc, en 1990, Hassan II interdit l'association islamiste « Justice et Bienfaisance » qui avait violemment critiqué l'institution monarchique et son essence théologique. Mais c'est surtout en Algérie que l'opposition a été la plus visible et la plus violente. L'annulation des élections législatives au soir du premier tour en 1991 a déclenché une guerre civile opposant le FIS (Front Islamique du Salut) à l'armée algérienne. Cette guerre civile aurait fait près de 100 000 morts.

Dans tous les cas, les partis islamistes ont abordé la vie politique avec la volonté d'imposer une réponse radicale et religieuse aux maux de la société : chômage, corruption, dilution des mœurs... Les profondes contradictions culturelles et identitaires que connaissent les sociétés du Maghreb, plusieurs décennies après leur indépendance, ont constitué le terreau de cet islam politique combattant. Leur mise au ban par les pouvoirs et leur dérive meurtrière semblent avoir entamé leur capital de sympathie. Depuis 2001, les pouvoirs infléchissent leurs rétorsions à

l'encontre des islamistes. Moins combattifs et moins dogmatiques sur la mise en place radicale de la *charia*, leurs discours restent cependant centrés sur une forte aversion aux valeurs de l'Occident.

212. Les hérauts d'une identité culturelle menacée.

En 2000, le retour des islamistes sur la scène politique marque un changement notable de méthode et de discours. Alors que la rupture par confrontation était leur but premier, leur retour en politique s'accompagne d'une volonté de conquérir le pouvoir par les urnes en vue d'y mener une politique plus pragmatique. Malgré tout, leur approche véhicule toujours une méfiance voire un rejet des leaders, des observateurs et du public en Occident. Leur discours cherche en effet à capter l'attention des populations en mettant en exergue les travers et les contradictions des politiques et des sociétés occidentales. Ainsi, le conflit israëlo-palestinien et la « croisade américaine » en Irak sont des thèmes récurrents qui leur assurent une grande sympathie des opinions publiques. En septembre 2002, un sondage réalisé auprès de Marocains rapporte que 53% d'entre eux se déclarent anti-américains. Par ailleurs, les partis islamistes fustigent la corruption et l'immobilisme de tous les dirigeants en tentant par là d'accroître le fossé entre la mouvance francophone la plus occidentalisée représentant l'élite au pouvoir, et le centre islamo-conservateur de ces sociétés.

Ainsi, face à l'effacement des identités traditionnelles et à la corruption croissante des régimes nationalistes, l'action politique des islamistes vise à consolider l'identité nationale à partir de l'islam. Emmanuel Todd note que « l'accession à la modernité mentale s'accompagne fréquemment d'une explosion de violence idéologique ». Cette explosion a été vécue dans les années 90. Il n'en reste désormais que quelques actions sporadiques, comme le terrorisme en donne le triste exemple. La modernité conquérante des sociétés maghrébines replace l'individu au centre de la société et déconstruit le projet de société islamiste.

22. Modernité et islam : complémentarité et repositionnement.

Que le Maghreb prenne pied dans la modernité et la mondialisation aux plans économiques, sociétaux et politiques contrecarre profondément la tentative de réislamisation par le haut. En revanche, une réislamisation par le bas s'est ostensiblement opérée. Au grand dam de ses instigateurs, elle s'est édulcorée au contact de la modernité pour aboutir à une réussite partielle. Ni laïque, ni islamique, les sociétés maghrébines progressent vers une sécularisation religieuse.

221. Un pouvoir islamiste par essence impossible.

D'après Gilles Kepel¹⁵, la remontée en force des religions emprunte deux voies de reconquête. Dans le cas de l'islam sont évoquées les possibilités de réislamisation par le haut (prise de pouvoir par partis islamistes) ou de réislamisation par le bas (islamisation de masses : étudiants, travailleurs,...). Dans les faits, la réislamisation par le haut est un échec.

Tout d'abord, comme vu auparavant, le processus politique des différents pays s'y est opposé. La guerre civile en Algérie et la répression dure de toute opposition en Tunisie les ont

privé d'un concours légitime au jeu politique. Au Maroc en revanche, le PJD profite de l'ouverture politique concrète voulue par Mohammed VI qui souhaite réorganiser l'espace politique et l'élargir au-delà des partis nationalistes. Le PJD se pose donc comme un parti islamiste dans la course aux législatives. Malgré tout, ce parti ne peut se prévaloir d'un islam en guerre contre *l'establishment* tant le roi tire sa légitimité du religieux et qu'il ne peut reconnaître explicitement les expressions concurrentes de l'islam, synonyme de chiisme dans la communauté musulmane marocaine¹⁶.

Cette restriction conduit au second fait limitateur d'une prise de pouvoir islamiste. La vulgate islamiste a en effet perdu de son crédit tant l'imposition de la *charia* n'apparaît que comme une chimère. En effet, la *charia* est une norme qui ordonne les actes des hommes par rapport à Dieu, à ses valeurs religieuses et éthiques. Or le respect de cet ordre rendrait obsolètes ou inutiles les règles qui sont là pour pallier les conséquences sociales du désordre ou ramener le coupable dans le droit chemin. En quelque sorte, la *charia* s'annule comme droit si elle est réalisée comme norme. L'éthique l'emporte sur le juridique. Bien plus et dans un autre registre, la *charia* ne peut s'appliquer comme système de droits positifs. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeurs sur un éventuel aspect « dépassé ou rétrograde » mais simplement, la *charia* n'est pas un système de droit. Cette confusion entre norme et règle a été démontrée par B. Dupret et se pose comme l'aporie de la demande de *charia*. Ainsi, la revendication de la *charia* comme système juridique relève plus du slogan que du programme politique. Par ailleurs, elle apparaît incompatible avec la modernité et surtout avec l'Etat. Appliquée, elle priverait l'Etat de toute possibilité de légiférer en dehors de domaines uniquement techniques. Plus grave, posant une identité culturelle islamique, elle s'oppose à la notion de nationalité, concept de droit moderne dimensionnant pour les Etats.

Ainsi, la réislamisation par le haut a échoué et ses objectifs d'imposer la *charia* ont perdu de leur pertinence comme le souligne Y. Courbage dans une approche sociologique de la société maghrébine moderne. En revanche, la « réislamisation par le bas » semble avoir porté des fruits aux physionomies hybrides.

222. La « réislamisation par le bas » : terreau paradoxal du post-islamisme.

De son retour de Tunisie, Florence Beaugé, journaliste au *Monde*, relève qu'une femme sur 4 à Tunis, 3 sur 4 dans les localités reculées portent le voile. Cette tendance représente une augmentation. En fait, dans le Maghreb central, les mêmes indices convergent pour appréhender une reprise massive de la pratique religieuse. Est-ce pour autant une victoire de la « réislamisation par le bas » ? L'interprétation de la reprise du voile peut être vaste. Le voile¹⁷ traduit un retour en force de la religion. Il est cependant lié à une conjoncture internationale jugée défavorable à l'islam. Ce pourrait être un voile en réaction à l'Occident signifiant : « contre votre arrogance, notre identité ; contre votre féminisme, notre tradition musulmane ». Malgré tout, cette reprise de voile n'est pas un mouvement collectif imposé mais trouve ses racines dans une volonté individuelle généralisée. Le voile peut ainsi révéler un phénomène de mode ou un choix personnel. Ainsi, le *hijâb*, synonyme de soumission pour les Occidentaux, témoigne de la volonté personnelle et individuelle de la femme à s'affirmer comme musulmane. **Là est véritablement le tournant de**

cette pratique. Traduite comme un danger de dérapage vers l'islamisme radical, la hausse significative de la pratique religieuse s'accompagne en fait d'un repli dans les champs de moins en moins sociaux et de plus en plus individuels. Prise en compte comme héritage pour poser les repères des sociétés maghrébines, la religion musulmane reste vivace mais se conjugue fort mal avec une dynamique « moniste ». Ainsi, l'antagonisme décelé par Gilles Kepel entre démocratie et islam perd de sa vigueur. On assiste progressivement à la juxtaposition pacifique de la notion de *demos*, c'est-à-dire de peuple souverain, et de celle du royaume d'Allah, qui pour les extrémistes est une antinomie à une souveraineté populaire. En ce sens, la théorie novatrice d'Olivier Roy sur le « post-islamisme » apparaît pertinente.

Olivier Roy part d'un triple constat que tous les témoignages récents confirment : il existe une individualisation de l'affirmation religieuse ; l'islam politique est mort et évolue vers des mouvements islamo-nationalistes où la *oumma* n'est qu'un slogan à usage interne ; l'islamisme est incapable d'offrir un mode de vie, une culture ou des divertissements répondant aux rythmes et aux aspirations de la société urbaine moderne. Une conclusion partielle serait donc la pertinence de l'islam comme religion et cependant, sa profonde incapacité à s'ériger en modèle politique. Aller plus loin revient à annoncer un « post islamisme » qui serait l'apparition d'un espace de laïcité non plus du fait du recul de la croyance ou de la pratique, mais parce que le champ religieux tend à se dissocier du champ politique. L'individualisation des pratiques et leur exercice à l'intérieur d'espaces communautaires fermés (confréries par exemple) conduit à dissocier le choix religieux du choix politique mais également le croyant du citoyen.

Si cette thèse semble pour l'instant très avant-gardiste, il n'en demeure pas moins que la religion s'est repliée sur la sphère privée et qu'une évolution vers la sécularisation est en cours.

223. Une réflexion ouverte sur l'islam : sécularisation et libre interprétation.

A l'inverse des poncifs véhiculés en Europe, l'islam est une religion en mouvement au contact de la modernité. Evoquer une tendance à la laïcité peut relever d'un contre-sens dans une société musulmane mais des signes de sécularisation sont en revanche de plus en plus présents. A l'évidence, les expériences de l'islam en Europe ont une influence sur la situation au Maghreb tant la porosité humaine et informationnelle est puissante entre les deux ensembles. Qu'il s'agisse d'une coopération entre l'Etat et les Eglises (Italie, Espagne, Allemagne, Belgique), d'une séparation entre les Etats et les religions (France et Pays-Bas), l'islam s'accommode fort bien de son institutionnalisation et de la sécularisation qui assurent la liberté de croyance, l'indépendance des organisations religieuses et *in fine* une grande liberté d'action pour leur développement bien qu'elle condamne leur influence sociale. Ces expériences ne sont pas sans impact au Maghreb où la tendance à l'individualisation du religieux est forte.

Au regard de certains combats avant-gardistes, la sécularisation n'est que l'avant projet d'une laïcisation qui constituerait une révolution profonde au sein du monde musulman. Cette laïcité pousse ses revendications¹⁸. En Tunisie, c'est notamment par l'ATFD (preuve s'il en est de la vitalité de la société civile) que la revendication de laïcité s'impose sur la place publique. Si

l'action de l'ATFD est encore réduite, elle provoque malgré tout la réflexion : opposition droit politique/droit musulman, inégalité successorale, droit de répudiation. La revendication laïque s'exprime dans un registre politique et juridique : séparation de l'Etat et de la religion, attachement au droit positif. Puissante en Tunisie, cette tendance se retrouve dans tout le Maghreb comme l'illustre le « collectif 95 Maghreb égalité » rassemblant des associations féministes algériennes, marocaines et tunisiennes.

Enfin, sécularisation et demande de laïcité s'accompagnent d'une lecture moderne du Coran : l'*ijtihad*. L'*ijtihad* est un effort d'interprétation législatif à l'origine du *corpus* formant le droit musulman. Ainsi, il s'agit pour les musulmans modernistes d'adapter, à l'esprit des temps modernes, les règles fixées au III^{ème} siècle de l'hégire. Les musulmans intégristes s'y opposent en réclamant un retour aux sources et une application radicale de la *charia* mais leur combat perd de son influence. Bien plus, l'*ijtihad* semble pour certains penseurs n'être qu'un point de départ. Ainsi, l'historien et penseur tunisien Mohammed Talbi¹⁹ affirme que le Livre saint est un texte achevé, définitivement clos, mais que son message est infiniment ouvert à la lecture ou à la méditation. Sa position est particulièrement moderne dans le sens où, prônant l'abolition de la *charia*, il condamne également la création d'un islam laïc, sans Dieu et sans plus aucune obligation. Un islam qui ne serait qu'identité comme le prônent certains « désislamisés » lui semble absurde et périlleux par la destruction morale qu'il engendrerait. Mohammed Talbi se positionne ainsi comme un libre penseur musulman. Sa voix n'est pas esseulée. Hamadi Redissi retient de l'islam l'identité plus que la spiritualité, Amal Grami s'attaque aux grands tabous en soulevant la question de l'apostasie et en s'interrogeant sur la liberté religieuse en terre d'islam²⁰.

Ainsi, il apparaît bien qu'au contact de la modernité, l'islam perd son caractère combattant lié à sa vision politique exclusive de la *charia*. De profondes voies de rénovation intellectuelle sont en marche et permettent à la pensée religieuse d'établir un rapport avec l'éthique moderne : celle de la démocratie et des droits de l'homme. Cette *aggiornamento* spirituel s'impose au regard des aspirations personnelles et des luttes sociales pour une émancipation accrue.

23. Un désir accru d'ouverture et d'émancipation : la modernité comme moteur, l'islam comme relais.

Qu'il s'agisse du droit des femmes ou des libertés individuelles en général, les sociétés maghrébines poursuivent de grands chantiers de modernité. Les comités entretiennent ces bouillonnements intellectuels et activistes, parfois en liaison avec la religion.

231. Des femmes actives en avance sur le droit.

Incontestablement, la place de la femme représente un enjeu majeur pour la modernité. Au sein du Maghreb central, la condition juridique des femmes se caractérise par le décalage entre le diktat juridique et les réalités économiques et sociales. Il se prolonge entre le droit de la sphère publique et celui de la sphère privée et se stigmatise dans les tensions nées de la rénovation ou de la

conservation du modèle patriarcal. L'essentiel du droit de la famille est condensé dans les codes du statut personnel (voir annexe 5). Or, ces codes de la famille pour le Maroc (*Moudawana*, 1957) et l'Algérie (1980) ou ce code du statut personnel pour la Tunisie (1956), sont en retrait des réalités économiques et sociales des femmes. Bien qu'elles prennent une part conséquente dans la vie des Etats, elles continuent de n'être sur le plan juridique que des « mineures ». Ainsi, dans la vie publique, les femmes occupent des postes à responsabilités, dirigent des services publics, votent, enseignent ou soignent. En revanche, dans le cadre privé, elles vivent une situation d'assujettissement et de « moins droit ». L'homme reste le chef de famille, elles lui doivent obéissance, la polygamie est encore autorisée, et elles n'héritent que de la moitié de la part des hommes. Ces usages sont entretenus par les tribunaux dont le référent est le droit musulman ainsi que les gouvernements bien que par ailleurs, ils aient pu adhérer aux traités internationaux des droits de la personne (voir annexe 6). Face à cela, la mobilisation des femmes est importante et s'exprime par les actions de la société civile. Pour s'en convaincre il suffit de souligner l'action du « collectif 95 Maghreb égalité » dont la revendication pour l'égalité entre hommes et femmes prend pour référentiel universel les droits humains et la relecture moderne de l'islam. Né en 1992, ce collectif poursuit trois objectifs : rédiger un contre rapport aux publications officielles des Etats sur la condition féminine au Maghreb, éditer un livre blanc sur les freins mis en place par les juridictions nationales aux instruments internationaux des droits des femmes et être force de proposition aux lois inégalitaires de la famille. Présent à la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995, le collectif produit un rapport en 1998 pour souligner les discriminations et violations des droits dont sont coupables les pouvoirs publics. En 1999, un deuxième rapport dresse un état des thèmes sensibles : image de la femme dans les médias au Maroc, travail des femmes en Tunisie, le viol comme arme de guerre en Algérie. L'ensemble des travaux du collectif n'abandonne jamais l'argumentaire religieux qu'il agrège aux registres juridiques et sociologiques pour soutenir la revendication d'égalité. Cet effort de référence islamique répond à deux objectifs profonds. Il s'agit pour le collectif d'invoquer ce qui dans le legs islamique va dans le sens de l'égalité et également d'apporter une contribution au renouvellement d'une pensée islamique jusque là confinée dans la théologie dogmatique. Il met notamment l'accent sur ce qui relève du message prophétique ou des élaborations historiques et doctrinales. L'exemple du collectif 95 se retrouve au travers de l'action de nombreuses organisations comme l'AFTURD (Association des Femmes TUnisiennes pour la Recherche sur le Développement), l'UAF (Union de l'Action Féminine, Maroc 87), le collectif printemps de l'égalité (Maroc 2001).

Ainsi le décalage entre la norme juridique conservatrice des modèles traditionnels et la réalité d'une société maghrébine en mouvement placent les femmes au cœur du combat pour la modernité et le changement. D'autres courants prolongent leur action.

232. Des comités en lutte pour l'émancipation des individus.

Si la question de la place de la femme est dimensionnante, d'autres chantiers sont ouverts dans la rencontre entre modernité et tradition. Ainsi, les sociétés maghrébines adressent avec force

quatre types de revendication aux gouvernants²¹. Elles constituent la base des luttes entre modernistes (également qualifiés d'islamo-démocrates pour leur acceptation du legs islamique et démocratique) et islamo-conservateurs. Les quatre volets de ces revendications sont donc :

- Une réévaluation de la place de la femme déclassant les vieilles justifications islamiques,
- Un repli de la *charia* à l'observance culturelle sans ses implications juridiques et sociologiques,
- Une approche pluraliste et philosophiquement neutre de la démocratie à la finalité opérative et non eschatologique,
- Le respect des droits de l'homme.

L'action des comités et assemblées de la société civile se concentre sur ces quatre piliers. Ils dimensionnent profondément la capacité des sociétés maghrébines à poursuivre les élans de modernisation entamés il y a vingt-cinq ans en synergie avec la transition démographique. Ainsi, travail et droit des femmes, travail des enfants, apprentissage des langues étrangères, identité de certaines populations, liberté d'expression, identité musulmane et maghrébine forment-ils autant de champs d'action d'émancipation. Ces revendications sont des champs de bataille entre modernistes et islamo-conservateurs tant les élites dirigeantes des trois pays ne sont pas prêtes à affronter ces choix. Elles sont en effet le pur produit d'une histoire passée et attirent la méfiance des populations. Dans des pays où élections peuvent rimer avec danger islamique, le poids de la société civile à revendiquer des avancées sociales est un puissant levier de changement sur les gouvernements. La rue peut faire aboutir ce que les urnes interdisent.

Malgré cet élan réformateur, la dynamique de changement n'est pas l'apanage des seuls islamo-démocrates. Une autre voie, emprunte de religion draine l'attention et polarise les énergies dans un vent de modernité.

233. Moderne, dynamique et concret : un islam entrepreneurial en essor.

Opposer d'une manière manichéenne la modernité des islamo-démocrates et la rigidité des islamo-conservateurs serait réducteur si l'émergence et la réussite d'une troisième voie n'était pas soulignée. Or cette dernière brouille irrémédiablement les pistes car la modernité se trouve à la convergence de l'éthique islamique et de l'esprit de marché.

Depuis 2000, Amr Khaled, prédicateur égyptien, ancien frère musulman, s'impose dans le monde arabe en traduisant sa prédication en mouvement social. Depuis 2004, son émission « *la fabrication de la vie* » propage un nouveau mode de mobilisation fondé sur la culture managériale américaine. Cependant, alors que les islamistes rêvaient par ce biais de bâtir une alternative civilisationnelle, Amr Khaled ne rejette pas la civilisation occidentale mais tend à rendre le monde arabe compétitif. A l'antagonisme ancien développé par Max Wéber entre islam et capitalisme, il répond par des actes, en se positionnant à l'intersection de trois tendances : la privatisation des Etats, l'islamisation des sociétés et la globalisation du monde. Son projet est pragmatique et veut réarticuler la *nahda* autour des principes de l'entreprise et faire de l'islam une religion entrepreneuriale qui n'appelle plus au *Jihâd* armé, mais participe à l'érection, à l'échelon du monde arabe, d'un réseau de projets de développement, ponctuels, collectifs loin des organisations étatiques lourdes et hiérarchiques qui

ont, jusque là, bloqué toute adaptation au réel. Amr Khaled ne cherche pas la démocratie musulmane ou l'islam éclairé mais davantage l'islam affranchi de l'obsession identitaire, des organisations disciplinaires et des structures pyramidales. Insufflant un nouveau *fighting spirit* à la *oumma*, il rompt avec la culture d'obéissance dominant l'islamisme, contourne la question de l'Etat pour des objectifs plus généraux de développement social, et place le religieux non comme objectif de projet mais comme préalable à des intentions individuelles. Son dessein est moins un Etat islamiste qu'un Etat minimum et une société civile certes pieuse, mais surtout bien gérée. Amr Khaled remporte un succès important au Maghreb. Au Maroc par exemple, les « bâtisseurs de la vie » sont présents dans trente villes avec des sections locales jusqu'à 200 habitants. Leurs réalisations sont déjà nombreuses : projets de développement, micro-crédit, lutte contre l'analphabétisme informatique, projet de déforestation dans la région de Marrakech, création d'emplois... Avec de nouvelles techniques de travail et des partenariats avec les agences étatiques, les jeunes cadres font fonctionner le mouvement social comme une entreprise. Ce militantisme entrepreneurial s'impose comme voie vertueuse dans les sociétés en manque de modèle. Il place le religieux comme un catalyseur qui ne structure pas les projets mais uniquement la façon de les aborder et la motivation mise en oeuvre. Née avec la modernité, cette nouvelle identité islamique, parfaitement en phase avec la mondialisation pourrait bien être un facteur de la démocratisation du Maghreb voire du monde musulman.

Conclusion partielle

A l'aune de ces éléments, il apparaît bien que l'islamisme radical est un échec dans la mesure où, nulle part, il n'est parvenu à créer une société islamique conforme à la *charia*. En revanche, il a en partie réussi l'islamisation par le bas des sociétés maghrébines. Celles-ci, poreuses aux sirènes de la modernité occidentale, endossent la filiation musulmane et entament ainsi la longue marche des revendications du droit positif. En passe d'être sécularisé, l'islam reste le référent. Il relève de plus en plus du domaine privé et n'est plus le but de toute action (vision islamiste) mais le préalable philosophique aux réalisations concrètes comme le démontre le succès du « militantisme islamique entrepreneurial » d'Amr Khaled.

Plus ouvertes et plus concrètes, les sociétés du Maghreb sont irrémédiablement sur la route d'un dialogue possible avec leurs homologues occidentales. Quelles peuvent donc être les actions de ces derniers pour achever la construction de ce pont au-dessus de la Méditerranée ?

« Le Maghreb se fera avec les femmes ou ne se fera pas »

Rita EL-KHYAT, psychiatre à Casablanca,

Le Maghreb des femmes. Les défis du XXIème siècle

Marsam, Rabat, 2001.

TROISIÈME PARTIE : APPROCHE DE SOLUTIONS

Modernité et sécularisation exigent l'accompagnement des pays européens.

Malgré des oppositions résiduelles, modernité et sécularisation sont irrémédiablement en marche dans le Maghreb central. Cette tendance dessine une communauté idéologique avec les pays occidentaux pour lesquels des voisins modernes et démocratiques sont un atout de prospérité, de paix et de sécurité. Prévenir l'instabilité par le développement permet *in fine* de soutenir une vision anti-huntingtonienne de la Méditerranée et de renouer avec l'héritage intellectuel braudélien²². Aussi, l'action de l'UE doit-elle tendre à pérenniser cette transformation. Deux actions globales sont possibles : la relance de l'UMA et celle des partenariats européens. La France, ancienne puissance coloniale peut activement dans cette évolution.

31. Favoriser le dynamisme d'une UMA retrouvée.

Instituée par le traité de Marrakech de février 1989, l'Union du Maghreb Arabe rassemble Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie et Lybie (voir annexe 7). S'inspirant de la communauté européenne, l'UMA a pour but l'organisation d'un espace maghrébin économiquement intégré et la mise en place d'une politique commune. Cette union est le résultat d'un processus laborieux de rapprochement miné par des oppositions ouvertes entre acteurs : guerre des sables de 1963 entre Maroc et Algérie, opposition d'Alger à l'union tunisio-libyenne de 1974, Sahara occidental dès 1975, insurrection de Gafsa (Tunisie) en 1980... Le rétablissement des relations entre la Tunisie et la Libye en 1987, entre l'Algérie et le Maroc en 1988 lancent l'UMA. Malgré tout, ses activités n'enregistrent guère de succès du fait principalement de l'impossible référendum d'autodétermination au Sahara occidental et de la crise algérienne dès 1992.

311. Refermer la plaie saharienne.

Depuis plus de trente ans, le Front Polisario (FP) soutenu par l'Algérie s'oppose au Maroc pour la souveraineté du Sahara occidental évacué en 1975 par l'Espagne. Hassan II lance en novembre 1975 la « Marche Verte » qui pousse l'Espagne à séparer le territoire entre Maroc et Mauritanie. Le FP mène des raids armés. En 1979, la Mauritanie se retire et le Maroc occupe tout le territoire. Il construit un mur de défense pour protéger le « Sahara utile ». Le conflit s'enlise et l'action diplomatique prend le relais. L'ONU déploie en 1991 la MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. De 1997 à 2003, le représentant spécial du secrétaire général, James Baker, ancien secrétaire d'Etat américain parvient à faire accepter un accord mais non à le faire appliquer. En 2002, la France propose une troisième voie : l'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine, refusée par l'Algérie. En 2003, J. Baker suggère l'autonomie du Sahara occidental au sein du Maroc pendant cinq ans, puis un référendum donnant aux Saharouis le choix entre intégration au royaume, autonomie ou indépendance. Le FP accepte cette proposition, le Maroc la rejette. En 2004, J. Baker cède sa place à Alvaro de Soto.

Le *statu quo* actuel apparaît vertueux à plusieurs titres. Le Maroc fait taire son opposition et freine certaines réformes, occupe le « Sahara utile » et en exploite les richesses : phosphate à Boukraa, exploitation de la côte atlantique pour la pêche. Le FP conserve une réalité politique et rassemble à Tindouf (Algérie) 165 000 réfugiés. Enfin, les attermoissements du conflit permettent à Alger de freiner les vellétés marocaines tout en facilitant les négociations avec les Etats-Unis. Malgré tout, les vices de ce *statu quo* sont plus nombreux notamment dans l'effet inhibiteur qu'il entraîne dans les relations entre pays du Maghreb. Aussi semble-t-il important qu'une solution soit trouvée bien qu'elle comporte un double risque pour le Maroc. D'une part, en cas d'autonomie, le Sahara pourrait provoquer une tentation de fédéralisme, délétère pour la monarchie marocaine. D'autre part, le Maroc devrait prendre en compte le devenir des 200 000 soldats mobilisés au Sahara. Un vaste programme de reconversion serait difficile à mettre en œuvre dans un contexte économique difficile. Cette solution pourrait aboutir tant les belligérants multiplient les signes de bonne volonté : libération de prisonniers, retrouvailles de familles... L'implication forte des Etats-Unis pourrait forcer la solution. Du reste, le Maroc devrait, avant fin avril 2007 déposer devant l'ONU un plan d'autonomie fiable et détaillé. Mohammed VI parie sur les volontés des membres du conseil et des protagonistes de se dégager d'une impasse vieille de trente ans. Indépendance ? Interdépendance ? Autonomie ? ***In fine la solution n'est pas imposée. Sur le plan diplomatique, qu'Algérie et Maroc discutent d'une sortie de crise est un fait positif qu'il convient coûte que coûte d'entretenir et pour lequel Europe et France peuvent jouer un rôle cardinal.*** « Les peuples de ce territoire partagent la même langue, la même culture, la même foi. L'histoire a aussi forgé des liens puissants dans les combats anticoloniaux. Aussi, le Maghreb politique (*id est* l'UMA) ne peut-il que se construire, en dépit des résistances et des retards » B. STORA.

312. Le libre échange comme moteur.

La pérennité du processus de modernisation et de sécularisation passe également par la vivacité d'un Maghreb unifié. La mise en œuvre de relations économiques et culturelles entre Etats y participe grandement. Pour ce faire, l'édification d'un espace de libre échange maghrébin s'impose. Imaginé à la création de l'UMA en 1989, il s'est heurté à deux écueils. Le premier relève du conflit saharien. Le second tient au fait que, malgré la présence de l'UMA, l'ensemble des pays du Maghreb ont privilégié des relations bilatérales avec leurs partenaires économiques plutôt qu'un dialogue interorganisationnel.

Aussi est-il primordial qu'un tel espace émerge. La signature du processus d'Agadir pourrait en fixer le point de départ. Ce processus est issu en mai 2001 d'une initiative marocaine vers la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. Ces Etats ont signé en février 2004 une déclaration commune où ils expriment leur volonté d'établir entre eux une zone de libre échange infrarégionale et des relations Sud-Sud. L'UE s'est alors engagée à appuyer techniquement et financièrement ce processus par un programme doté de 4 millions d'Euros dans le cadre de MEDA 2. Malgré tout, le processus d'Agadir reste à l'état de déclaration. Il est une première étape à poursuivre.

Ainsi, dans l'hypothèse d'un apaisement des relations algéro-marocaines, la confiance pourrait être de retour entre les Etats du Maghreb. Il serait alors possible d'envisager la réouverture de la frontière entre Algérie et Maroc et la réactivation des échanges et des projets de coopération économique et politique dans le cadre de l'UMA. Ainsi, l'ouverture de la frontière entre les villes jumelles de Tlemcen (Algérie) et Oujda (Maroc) serait un pas important pour la naissance d'un grand marché maghrébin. L'interdépendance économique des pays du Maghreb les incite à repenser conjointement leurs choix au sein de l'UMA. Le Maghreb ne saurait échapper à cette logique interne de concentration collective. Elle puise son inspiration dans l'esprit d'entreprise mise en œuvre par l'UE et affirme une conscience commune des problèmes de sécurité et de coopération en vue de déboucher sur une entité publique unitaire qui, via la circulation des biens, des personnes, des services, des capitaux et d'une monnaie unique permettrait l'émergence d'un citoyen nouveau, éveillé à des ambitions plus larges.

La revivification de la dynamique relève de l'urgence et d'une solidarité partagée. **L'édification d'une zone de libre échange, porteuse de visibilité économique, de stabilité et de sécurité devrait rendre possible des relations renouvelées entre les partenaires maghrébins. Sa réussite validerait, prolongerait et pérenniserait les voies de la modernité.** Initiée au sein de l'UMA, cette dynamique ne peut se réaliser sans un partenariat européen solide qu'il convient de réorienter vers des objectifs plus réduits, mais plus concrets.

32. Un partenariat européen à réorienter et relancer.

Pour relever leur défi démographique²³, financer les réformes et surtout servir les aspirations économiques et sociales des populations qui ont un accès aux médias européens, les pays du Maghreb doivent soutenir une croissance durable de l'ordre de 6 à 8% par an. Cet effort doit trouver sa réalité dans une intégration économique régionale profonde que l'UE peut catalyser, soutenir ou accompagner dans les domaines bien évidemment structurel, économique mais également culturel et social. La conférence de Barcelonne²⁴ avait cet objectif. Il convient de relancer son action en diversifiant ses effets.

321. Soutenir les réformes structurelles du Maghreb.

De 1980 à 2006, les pays du Maghreb ont variablement profité de la mondialisation en termes de revenus par habitant, d'extension des flux commerciaux ou encore de captation des investissements directs étrangers (IDE). Or ces domaines sont inhérents au développement de la modernité et constituent le cœur des attentes de la population, le centre de leur croyance aux bienfaits de la modernisation. Ces attermoissements sont imputables bien sûr à un déficit d'intégration régionale (voir supra), mais aussi à l'insuffisance des réformes structurelles notamment dans le secteur des transports et de l'énergie. Des démarches pragmatiques sont à privilégier. Ainsi, si d'ambitieux programmes d'infrastructures de transports terrestres transfrontaliers sont fort séduisants (autoroute trans-maghrébine, TGV Casablanca-Le Caire), leur maturation et leur

réalisation sont complexes et relèvent du long terme. Soutenir au niveau européen l'effort d'ouverture des pays du Maghreb pourrait s'orienter sur deux axes : l'énergie et les transports.

Proposition 1 : construire un marché euro-méditerranéen de l'énergie.

Pour pallier l'inégale répartition des ressources énergétiques, utilisées comme un enjeu de pouvoir entre les partenaires, il s'agirait de promouvoir une logique de coopération en favorisant la mise en œuvre de réseaux de transport d'énergie interconnectés au niveau régional. Cela permettrait une participation des pays consommateurs à la valorisation des ressources naturelles des pays de production et l'entrée de ces derniers en tant que distributeurs dans les pays de consommation. En favorisant la construction d'un marché euro-méditerranéen de l'énergie, l'UE peut introduire à l'échelle régionale une logique d'économie de marché, développer des synergies entre pays producteurs et consommateurs (à l'instar de l'axe Sud-Nord) et enfin favoriser les transferts de bonnes pratiques d'efficacité énergétique et de promotion des énergies alternatives.

Proposition 2 : ouvrir un ciel unique euro-méditerranéen.

Dans le domaine des transports, le secteur aérien est l'outil d'intégration régionale le mieux adapté. Il répond aux contraintes géographiques de la zone et repose sur un important potentiel de trafic au regard des flux de populations expatriées et du tourisme. Il nécessite par ailleurs moins d'infrastructures lourdes que d'autres modes de transport. Les exemples réussis de ciel unique en Europe et en Amérique du Sud apportent la preuve que le développement du trafic, la diversification des échanges et la baisse résultante des coûts de transport ont de profonds effets économiques et sociaux. De plus, le fort caractère symbolique d'une telle réalisation suscite dans les opinions publiques une adhésion durable. Cet effet induit permettrait d'exposer sous une augure meilleure le partenariat euro-méditerranéen et serait un allié de poids pour la consolidation d'un espace de dialogue dépassionné. Aussi, malgré les réactions de repli des gouvernements suite au 11 septembre 2001, la mise en œuvre du « ciel unique euro-méditerranéen » serait porteuse d'espoir en favorisant l'accès des pays partenaires aux agences spécialisées de sécurité et de gestion du trafic aérien. Elle soutiendrait par ailleurs la généralisation des normes internationales et inciterait l'ouverture des marchés aériens des pays partenaires en général, de ceux du Maghreb en particulier, aux opérateurs aériens des pays du partenariat.

Ces réformes structurelles sont aptes à donner crédit et réalisme à la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV), (voir annexe 8) s'étirant sur trois ensembles régionaux (Méditerranée, Caucase, Europe extrême orientale) et devant entrer en vigueur en 2007 en remplacement du processus de Barcelone. L'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) appelé à prendre le relais des programmes MEDA, sème l'incompréhension des partenaires maghrébins par le risque de relations bilatérales. Les réformes d'intégration de l'énergie et des transports permettraient de ne pas balayer les avancées de Barcelone. Des réformes économiques fort pragmatiques sont également souhaitables.

322. Agir ensemble pour une économie rénovée et efficace.

Dix années de partenariat euro-méditerranéen ont eu de nombreuses réalisations :

- Multilatéralisme dans le dialogue institutionnel et échanges entre sociétés civiles,
- Début d'assainissement du cadre macro-économique par la réduction des déficits structurels, la baisse de l'inflation...
- Reconnaissance de la FEMIP (Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat créée en 2002) pour son rôle financier (1^{ère} source multilatérale de financement) et son action entre les bailleurs de fonds, les acteurs économiques et les autorités locales.
- Augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux programmes MEDA²⁵ dans le cadre des coopérations bilatérales et régionales aux PTM. Effort sur le taux de décaissement passant de 60% en 1998 à 83% en 2003 et même 115% en 2004.

Pour autant, ces efforts ne sont pas suffisants. En effet, en dépit de l'impulsion donnée par la création de la FEMIP, les progrès restent insuffisants pour des raisons endogènes et exogènes au processus de Barcelone. Le partenariat euro-méditerranéen n'a pas encore réussi à instituer une véritable « dynamique de convergence » entre les PTM et ceux de l'Union. Deux pistes peuvent être exposées pour catalyser le développement. Elles s'appuient sur les leçons du modèle européen.

Proposition 1 : Mettre en place une gouvernance économique de zone.

Le terme de 2010 pour l'ouverture de la zone euro-méditerranéenne de libre échange et l'indispensable modernisation économique des pays de la rive Sud poussent les pays du Maghreb à renforcer la stabilisation du cadre macro-économique. Cette étape est le pré-requis à la réussite de l'intégration économique régionale. La tendance au renforcement nécessite l'appui technique et financier de l'UE par la relance du dialogue institutionnel économique. Des organes de dialogue rendent cette relance possible. Ainsi, en 2004, le comité ministériel de la FEMIP a été mis sur pied. Cette institution de dialogue a connu une évolution cardinale par son jumelage avec le conseil Ecofin de l'Euro-méditerranée en 2005. Ce jumelage doit se poursuivre et porter ses fruits dans le domaine économique et institutionnel.

Proposition 2 : Rendre au système financier local sa capacité à transformer l'épargne pour l'orienter vers l'investissement productif.

Il est en effet patent que le problème des économies maghrébines réside moins dans le manque de disponibilités financières que dans l'incapacité évoquée ci-dessus. L'Union a donc pour tâche d'œuvrer à l'instauration d'une économie de marché efficace, apte à soutenir le développement des entreprises et de l'emploi. Pour cela, deux initiatives peuvent être entreprises. Il s'agit tout d'abord de renforcer et de professionnaliser le système bancaire qui assure la quasi-totalité de l'intermédiation financière des entreprises. A ce titre, l'acquisition d'une part du capital de la banque tunisienne Attijariwaja bank par la banque marocaine BMCE peut être un début encourageant. L'UE doit également apporter son expertise pour participer à la modernisation et à

l'ouverture des marchés financiers des pays du Sud. Lors des élargissements successifs, l'UE a fait preuve d'un savoir-faire remarquable pour permettre la transition financière des pays ibériques et de l'Europe centrale. Ce savoir-faire reposait sur l'importance névralgique d'un emprunteur fort et fiable comme la Banque Européenne d'Investissement. Aujourd'hui, cette expérience peut être mise au profit des pays maghrébins afin de faciliter la modernisation de leurs marchés et favoriser l'épargne locale. La réalisation de ces deux propositions concourt à l'instauration d'une « dynamique de convergence » entre les PTM. L'Union cependant ne peut se contenter de n'œuvrer que dans les domaines économiques et structurels. Elle doit surtout accompagner la modernité en relaçant les actions du partenariat culturel et social.

323. Redonner vie au dialogue des cultures.

Ayant un impact direct sur la perception par les populations du modèle de développement occidental, la coopération dans le domaine culturel et social est un impératif à renforcer.

Le dialogue interculturel forme le troisième volet du processus de Barcelone. Il vise à favoriser la compréhension mutuelle et le développement démocratique. Pour cela, il englobe des thématiques très variées qui vont de l'échange d'étudiants à la maîtrise des migrations, en passant par la lutte contre la criminalité et le trafic de drogue. A l'aune des réalisations des programmes MEDA, il apparaît que le dialogue interculturel est resté au stade des réalisations ponctuelles. Pis, suite au séisme du 11 septembre 2001, il est entré dans une phase d'incompréhension. En effet, le dialogue interculturel repose sur une liberté de mouvements des idées et des personnes. Or la mobilité des populations du pourtour méditerranéen est fort différenciée entre le Nord et le Sud. Si les Européens se rendent librement dans les pays du Maghreb pour une villégiature ensoleillée, la mobilité des Maghrébins vers l'Europe suppose l'obtention ardue d'un visa ou une immigration clandestine. Il existe donc un fort paradoxe, mal vécu des Maghrébins, entre la volonté déclamée d'échange et la réalité d'un durcissement des positions politiques sur le volet migratoire. Cette contradiction donne l'impression au Maghreb que l'Europe cherche à acheter sa tranquillité et sa sécurité à bas prix. L'Europe peut apparaître comme un empire, mesquin et frileux qui impose ses standards et ses valeurs morales tout en refusant de mettre en partage ses espoirs et ses ressources. L'ambiguïté de ces perceptions est dangereuse. Afin qu'elle ne brise pas le rapprochement que modernité et sécularisation construisent, l'Europe a des leviers pour donner pleinement sens au dialogue des cultures.

Proposition 1 : relancer les échanges et la coopération universitaire.

Affirmer qu'accroître les échanges permet la transmission des valeurs démocratiques est un truisme. L'UE en a déjà fait l'heureuse expérience en direction des pays de l'Est suite à la conférence d'Helsinki. La pénétration des valeurs occidentales a concourru à l'effondrement du bloc communiste. Le renforcement des échanges peut passer par différents vecteurs comme la relance d'une coopération universitaire. Les universités sont en effet une institution perméable à

l'influence de la mondialisation et leurs statuts soulignent comme but déclaré la mise en réseau régionale et internationale. Le processus de Barcelone incluait un plan « MedCampus » aux objectifs divers : multiplication des liens entre formateurs et scientifiques, mise en place d'un fonctionnement en réseau des universités, diffusion de savoir-faire communautaires dans les domaines des sciences économiques et sociales. Ce projet a été incomplètement rempli. Il convient de l'étendre notamment en acceptant un plus grand échange d'étudiants. Ainsi, l'attribution de bourses et de diverses formes d'incitations permettant aux étudiants de suivre leur cursus en Europe, constitue une stratégie alternative pour gérer la demande croissante d'enseignement supérieur au Maghreb. Le nombre d'étudiants a culminé dans les années 1970 pour subir ensuite le contre-coup des reculs économiques et des tensions internationales. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie comptent 77 000 étudiants à l'étranger en 2003 dont 72% en France. De plus, il faut entreprendre un *aggiornamento* de l'état d'esprit des universités. **L'université au Maghreb comme en Europe doit être repensée en terme d'entreprise.** Face à la demande croissante de places et au décalage dans les débouchés offerts, les universités doivent agir en synergie avec les entreprises pour, d'un côté trouver des financements et de l'autre, former des étudiants dans les filières intéressant les entreprises, tout en s'associant à des projets de collaboration avec le secteur productif. Sous l'effet de la mondialisation, de la pression des effectifs étudiants et de la baisse des ressources publiques, le modèle de « l'université entrepreneuriale » gagne en pertinence et doit être favorisé.

Proposition 2 : mettre en œuvre une politique de soutien aux institutions et aux libertés.

En 1992, l'échec du processus démocratique algérien et les dix années de guerre civile qui ont suivi ont interpellé les politiques européens et les ont conduits vers un choix difficile. Chantre de la démocratie et des droits de l'homme, l'UE doit-elle réclamer et promouvoir la mise en place de systèmes démocratiques ou doit-elle apporter son soutien à des régimes autoritaires limitant l'expression populaire ? Dans le premier choix, l'Union court le risque d'asseoir aux instances dirigeantes des partis islamistes extrémistes. Dans le second, elle entre en contradiction avec ses valeurs de droits fondamentaux. Incontestablement, à l'aune des dangers islamiques résiduels, l'UE doit **favoriser la consolidation des institutions des pays du Maghreb.** Ces institutions apparaissent comme des garde-fou contre une bascule brutale vers une prise de pouvoir islamiste. La cas du Maroc est patent. Certains observateurs estiment que les élections législatives de 2007 peuvent conduire, par la victoire du PJD, parti islamique modéré, au syndrome algérien de 1992. Cependant, ils font fi de la prééminence du Roi dans le système politique marocain. Ainsi, quand bien même le parlement deviendrait majoritairement acquis au PJD, il ne pourrait défier le Roi et la Monarchie. A l'exception d'un coup de force, le système régule tout bouleversement électoral extrême au Parlement.

Malgré tout, l'Union ne peut se contenter d'un mutisme dérangeant face à certaines violations des droits (liberté de la presse notamment). Si la consolidation des institutions prévaut, l'Union doit

garder sa ligne morale et, sans engager de représailles contre les Etats, doit signifier qu'elle se démarque des faits graves de violation tout en respectant la souveraineté du pays concerné. En oeuvrant sur les réformes structurelles, économiques, culturelles et sociales, l'UE est en mesure de revivifier son partenariat et ainsi de dissiper les craintes que la politique de voisinage fait naître chez les populations du Maghreb engagés dans la modernité. Moteur de cette relance, la France peut également, du fait de ses attaches, accroître son implication dans ces processus fragiles.

33. L'implication intime de la France.

De par l'histoire, la France se positionne comme un acteur névralgique de la modernité du Maghreb et de la sécularisation de l'islam. Cette place, héritée de l'histoire coloniale, a trait à tout ce que peut faire la France vis-à-vis du Maghreb, mais également à tout ce que peut penser ou ressentir l'opinion française à l'égard des pays méditerranéens, et surtout de sa très large communauté immigrée sur le sol français. L'imbrication culturelle entre France et Maghreb est si profonde que la France ne peut agir sans précaution et parfois sans pression dans le développement de ses ex-possessions. C'est pourquoi, la France doit consentir un effort de raison, un *aggiornamento* psychologique pour favoriser la réussite de projets modestes mais concrets. Elle doit également entamer une réflexion d'ordre national pour redéfinir les règles de circulation des personnes avec le Maghreb central.

331. Se départir du fardeau colonial et du prisme sécuritaire.

Sans transiger avec ses intérêts stratégiques, la France doit faire preuve de prudence et de recul dans le traitement historique du lien avec ses ex-possessions. En effet, elle entretient avec l'Algérie des relations complexes depuis l'indépendance survenue au terme d'un processus violent et douloureux. Cette « guerre d'Algérie » représente aujourd'hui, alors que ses acteurs sont encore vivants, une cicatrice ouverte. Malgré tout, pour les jeunes générations, elle n'est qu'un tournant dont la forme appartient au passé (guerre de décolonisation). Aussi, toute réouverture des blessures pansées hier n'est-elle pas à mettre au crédit d'une coopération accrue entre les peuples et les pays. L'initiative parlementaire pour la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 a été fort controversée. Cette loi portait reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés. S'engageant sur le terrain de l'histoire contemporaine d'ordinaire pratiquée par les chercheurs et doctorants, la majorité parlementaire de l'Assemblée a fait naître une controverse dans l'opinion publique nationale et a également heurté la sensibilité du peuple algérien²⁶. L'abrogation du 2^{ème} alinéa a détendu l'atmosphère. Toutefois, le projet de loi a durablement ralenti les négociations ouvertes en 2004 sur le traité d'amitié et de coopération. **Il convient par conséquent de ménager au traitement historique de cette période une approche prudente et probablement non-étatique.** L'opprobe ou la gloire des acteurs français côté national, l'exigence d'un devoir de mémoire exprimé par le président Bouteflika sont du ressort des historiens et non des Etats. **Si la singularité des relations algéro-françaises est qu'il est plus difficile de parler du passé que du**

présent et de l'avenir, le passé méritera probablement d'être assumé dès son traitement, faute d'acteurs encore présents, sera dépassionné.

Dans la même sphère passionnelle, la France ne peut imposer aux pays du Maghreb, la prégnance du tropisme sécuritaire qui possède deux objectifs : le cloisonnement de la progression islamiste et la régularisation des flux d'immigration vers l'Europe. Bien que cet aspect soit important, le prisme sécuritaire est un véritable danger quand il dimensionne toute la politique étrangère française au Maghreb. En effet, cette politique, pour atteindre ses objectifs, vise à un *containment* au détriment d'un dialogue promouvant les valeurs universelles (droits de l'homme, démocratie). Vue du Maghreb, la France ne défend que sa sécurité intérieure et son commerce. Or les sociétés maghrébines aspirent à la modernité et au bien-être (à l'instar des Européens) et réclament des gouvernances « propres » et respectant les valeurs universelles. Le soutien français, dicté aux élites discréditées par le prisme sécuritaire, attise l'anti-occidentalisme. Le traumatisme du 11 septembre 2001 a conduit la France et l'Union à recrédibiliser des responsables locaux présentés comme des remparts contre l'islamisme. Malgré tout, le binôme démocratie/islamisme n'est pas le seul possible et le développement de la modernité et de la richesse appelle à la responsabilité les populations. La France ne peut, sur l'autel du sécuritaire, abandonner son discours et ses assistances à la mise en œuvre de valeurs universelles. Par l'exemple qu'elle donne, elle doit poursuivre sur le plan diplomatique et politique ses demandes de réformes.

332. La France, moteur d'une politique pragmatique de codéveloppement.

Le partenariat européen et la politique de voisinage ont pour principal écueil le nombre important de pays impliqués et l'aspect conceptuel ou gigantesque des projets planifiés et des actions entreprises. Visibles à l'échelon des Etats, ces réalisations ne sont pas, pour les populations maghrébines, des preuves explicitement visibles de l'intérêt que porte l'UE à la Méditerranée. En fait, soutenir l'élan de modernité de ces pays et conserver l'espoir dans le progrès de leurs populations revient à **mettre en place une véritable politique de codéveloppement**. La France, forte de sa connaissance du Maghreb et de ses réseaux croisés peut jouer le rôle de moteur de ce codéveloppement méditerranéen. Elle peut notamment, sur le plan économique, favoriser le financement de micro-projets. Ces derniers poursuivent des objectifs réduits bien qu'importants. La démarche entrepreneuriale est de mise pour que la réussite soit au rendez-vous et, avec elle, un mieux-être local et une compréhension des populations impliquées. Certains groupes parlementaires français avancent des idées concrètes visant par exemple à former en Europe des travailleurs dans des secteurs correspondant à l'intérêt des pays du Sud : hôtellerie, tourisme, viticulture, pêche... Le but est de fixer, en concertation avec les pays d'origine, des contingents de personnes qui viendraient se former puis repartiraient chez elles. L'Espagne et la Belgique réfléchissent également à ces mêmes mécanismes. A la Commission européenne, ces idées progressent et la France peut fédérer les énergies pour porter ces projets.

Par ailleurs, dans le même esprit pragmatique, **la France est au centre de l'initiative en « format 5+5 »** dans les domaines afférant aux ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères et de la

Défense. Initiée en 1990 par le ministère des Affaires Etrangères et rassemblant dix pays (voir annexe 9) ce processus a connu dix années très inégales avant d'être relancé en 2001. En décembre 2004, la ministre française de la Défense réunit à Paris ses homologues afin de lancer une nouvelle initiative de « sécurité » au sens très large pour la Méditerranée. **L'objectif de cette initiative est, par des actions immédiates et concrètes, de donner un élan nouveau au partenariat euro-méditerranéen.** Réduire le nombre de pays à dix permet d'œuvrer en marge des contentieux méditerranéens (Grèce-Turquie ; Israël-pays arabes). Ce processus tire toute sa force de sa forme même : il permet en effet aux dix participants de s'exprimer librement et d'agir dans un esprit de co-responsabilité. Il n'y a pas d'action unilatérale. Une déclaration d'intention (voir annexe 10) exprime la volonté des dix ministres de mettre en œuvre un processus pragmatique et progressif pour des actions de coopération entre les forces armées des pays riverains de la Méditerranée. Pour la partie militaire, il comporte trois volets dont les actions sont bénéfiques, et pour les populations européennes et pour les peuples maghrébins. Ces volets sont la surveillance maritime avec la réduction des risques liés à un usage frauduleux des océans (trafic, terrorisme, pêche illégale), la protection civile avec des plans d'intervention lors des catastrophes naturelles, la sécurité aérienne avec la lutte et la prévention contre le risque terroriste. Avec quatre actions réalisées en 2005 et quinze autres en 2006, ce « format 5+5 » est une initiative efficace à poursuivre et à étendre. En 2006, l'exercice de lutte anti-pollution réalisé au Maroc a permis des échanges d'informations et des harmonisations indispensables en cas d'intervention. En 2007, 18 activités ont été retenues par les dix pays dont, par exemple, la participation des forces armées pour mener, le cas échéant, la lutte anti-acridienne dans les pays à l'agriculture menacée. La France devrait par ailleurs organiser en novembre 2007, l'exercice de surveillance maritime « FOREFINGER 07 » dont le but est de développer les échanges directs entre centres opérationnels et améliorer l'interopérabilité. Ces actions, visibles et concrètes, donnent aux populations un sentiment de solidarité et une image de la coopération que peuvent mettre en œuvre les pays méditerranéens. **Par son implication particulière dans les « formats 5+5 », la France joue un rôle cardinal dans l'accompagnement des pays du Maghreb. Cette action mérite d'être maintenue.**

333. Vers une nouvelle approche migratoire.

Malgré les initiatives économiques, politiques et militaires, l'action de la France serait incomplète si elle ne s'attaquait pas au véritable problème qu'est l'immigration. Bien qu'européenne, cette problématique incombe principalement à la France qui est le territoire préférentiel de l'immigration maghrébine. Par ailleurs, le nombre important d'immigrés présents, fait de cette situation le nœud gordien de la perception que peuvent avoir les populations maghrébines de la volonté de l'Europe de bâtir une réelle zone de paix, de sécurité et de prospérité euro-méditerranéenne. Alors que le libre échange est vivement recherché, les restrictions à la libre circulation des personnes trahissent l'esprit du partenariat euro-méditerranéen et minent le dialogue politique et culturel. Les peuples maghrébins ne doivent en aucun cas se sentir exclus car ce rejet pourrait remettre en cause l'ouverture et la modernité en cours dans ces trois pays. Aussi la France doit-elle définir un

nouveau partenariat avec les pays d'où viennent les flux migratoires. Bien que les voies et les moyens à mettre en œuvre soient fortement marqués politiquement, il apparaît au rédacteur, qu'à **l'aune des défis culturels et civilisationnels en jeu, la France doit changer de politique migratoire pour répondre à cet immense défi.** Afin d'éviter les drames personnels et nationaux que représentent les expulsions massives, trois mesures pourraient guider cette nouvelle politique.

Proposition 1 : effectuer un contrôle démocratique aux frontières.

Il apparaît en effet que la politique de délivrance des visas est inadaptée et incomprise. Au Maghreb, les visas sont accordés fort sporadiquement et bien souvent au gré de critères arbitraires, notamment liés aux moyens financiers. Si l'ouverture des frontières paraît aujourd'hui encore impossible, l'obtention d'un visa doit être facilitée. Trois raisons y conduisent. Tout d'abord, cette question, traitée d'annexe par les autorités françaises, est prioritaire aux yeux des populations maghrébines. Ensuite, puisque l'obtention actuelle est souvent fonction des ressources financières, cette situation est inacceptable car l'immigration ne peut devenir, aux yeux d'une République, une nouvelle politique de classe. Enfin et surtout, l'obtention simplifiée d'un visa doit permettre une plus grande facilité d'aller-retour entre Europe et Maghreb. Il est donc parfaitement envisageable que cette mesure réduise l'immigration clandestine et stoppe la dramatique fuite des cerveaux.

Proposition 2 : mettre en œuvre une véritable politique d'aide au développement.

Cette politique possède bien sûr un fort tropisme économique. Elle facilite l'ouverture des marchés européens aux produits du Sud. Elle favorise également des investissements dans des domaines vitaux comme l'eau, les transports, la santé, l'éducation. Elle a également une très forte connotation humaine. La France doit élargir les bourses de formation pour les étudiants des pays du Sud. Ce geste ne doit pas se faire sans contrôle. Il s'agit en effet que ces étudiants entament des *cursus* correspondant à un besoin de leur pays (ingénierie, études économiques, agronomie...) et que ces bourses soumettent leurs bénéficiaires à une valorisation du savoir acquis dans leurs pays d'origine. Ainsi, il serait possible de permettre à l'élite (quelles que soient ses origines sociales) d'accéder aux postes de décision politique, économique, financière, sociale et culturelle et de mettre au service du développement ses aptitudes personnelles et morales, ainsi que ses compétences et qualifications techniques ou intellectuelles. Pour que les cadres éduqués ne fuient pas leur pays, il faut également permettre à la croissance de perdurer en desserrant l'étai de la dette.

Proposition 3 : valoriser les cultures des pays du Sud.

Cette valorisation peut prendre la forme de programmes télévisés de promotion de la culture des pays du Sud. Ils peuvent être émis en langue française et traduits en langue arabe. L'objectif est double. En France et en Europe, il s'agit de prendre en compte la diversité de nos sociétés non avec une approche ethnique axée sur une défense communautariste mais avec un regard républicain favorisant au-delà des différences, l'intégration vers un même « vivre ensemble ». Dans les pays du Maghreb, l'objectif serait d'aider à l'alphabétisation des populations, d'aider les femmes à

s'émanciper et de valoriser des programmes de divertissements privilégiant les valeurs positives communes, en réaction aux chimères de la culture « coca-cola ».

Bien évidemment ces trois propositions appellent une coordination et une communication spécifiques. **C'est pourquoi, à l'instar de la Suède, la France pourrait créer un ministère de la coopération et du codéveloppement.** La France aura à porter ces propositions au niveau européen car, pour éloignée que puisse paraître la problématique du codéveloppement aux citoyens européens, elle n'en relève pas moins d'un immense défi historique tant l'Europe élargie a plus que jamais besoin d'espaces limitrophes pacifiés et stables, avec lesquels dialogue, compréhension et échange sont aisés. Le codéveloppement doit achever le pont dont modernité, progrès et sécularisation ont jeté les fondations.

CONCLUSION

A l'aune de ce qui précède, il apparaît bien que la transition démographique, débutée dans les années 1970 a conduit les pays du Maghreb central sur la voie du progrès. Mutations familiales, psychologiques et sociétales se sont répondues pour permettre une véritable entrée dans la modernité. Elle trouve aujourd'hui sa traduction dans les nombreuses connexions établies par ces populations avec l'extérieur. Cette ouverture est encore en mouvement comme en témoignent les luttes que mènent notamment les sociétés civiles pour les droits des femmes et le respect des droits de l'homme. Surtout, elle est sujette à questionnement quant au repositionnement de l'islam qui, plus présent dans la sphère privée, est moins accepté comme donnée discriminante dans la vie sociale ou politique. De fait, ce double élan d'émancipation et de sécularisation constitue les prémisses d'un dialogue euro-méditerranéen dépassionné. Maghreb et Europe peuvent ainsi compter sur une modernité commune bien que différente, pour être maître d'œuvre d'un pont au-dessus d'une « Méditerranée paralysée, fracturée, bipolaire, convoitée ou solidaire ». (S. ABIS)

Cette analyse met en lumière l'attitude particulière qu'Europe et France doivent mettre en œuvre. Compte tenu du risque d'ingérence et de rejet, il s'agit, avec écoute et bienveillance, d'apporter une aide au processus de modernisation. L'UE se doit d'intervenir en facilitant les réalisations concrètes et visibles mais non en imposant une voie unique à suivre. Bien sûr, un contrôle est nécessaire. A quelques kilomètres de l'Europe, les 80 millions d'habitants du Maghreb ont le regard largement tourné vers l'Europe et surtout la France (francophonie, immigration, histoire commune). L'enjeu capital pour la sécurité de l'Europe et la place de la France, réside dans la stabilité, c'est-à-dire la capacité à conjuguer islam et réformes démocratiques.

La démocratisation des sociétés d'Afrique du Nord comme celles du Moyen-Orient est un argument politique et civilisationnel non neutre. Si le rédacteur a abordé cette problématique sous une forme démonstrative dépourvue de parti pris, force est de constater que trois tendances majeures existent. Issue des écrits de Samuel Huntington, la première, très pessimiste, affirme la différence substantielle du politique tel qu'il est compris en Occident et dans les sociétés musulmanes de sorte que, l'idée de démocratie apparaît étrangère à la culture politique de ces dernières. Développée par François Burgat, la deuxième voit dans l'affirmation de la différence culturelle, et notamment l'islamisme, le moyen de s'approprier la démocratie. Enfin la troisième, considère que le développement d'institutions libérales non étatiques, *id est* le marché et la société civile, met mécaniquement en place des démocraties en lieu et place des régimes autoritaires.

Profondément anti-huntingtonnienne, la sensibilité européenne voue un espoir raisonnable dans la démocratisation du Maghreb central. La confiance doit appeler également à la vigilance. Tocqueville n'affirmait-il pas que « tout régime autoritaire voulant se réformer est voué à l'effondrement » ? Malgré tout, le pont se bâtissant au-dessus de la Méditerranée entre « eux » et « nous » n'est-il pas le gage de rapports également pacifiés à l'intérieur de nos sociétés entre musulmans, chrétiens et juifs ?

NOTES DE BAS DE PAGE

- ¹ « La meilleure pilule, c'est le développement », Président Boumédiène en 1974 à Bucarest.
- ² En 1996, 3,7 enfant par femme analphabète, 2,3 pour une femme ayant suivi des études primaires, 1,9 dans le secondaire, 1,6 dans le supérieur.
- ³ Entre 1977 et 1996, le taux de fécondité des analphabètes passe de 6,4 à 3,7 enfants par femme
- ⁴ en 2003, le Mali reste à 7 enfants par femme, le Sénégal à 5,2.
- ⁵ *Généralisations arabes, l'alchimie du nombre*, Paris ; Fayard, 2000.
- ⁶ 58% des tunisiens vivent sur 17% de la superficie, 40% des Algériens occupent 1,7% du territoire.
- ⁷ BAUDRELLE Guy, *Géographie des peuplements*, Paris ; Armand Colin, 2000.
- ⁸ LFARAKH Adbellatif, *Activité féminine, état matrimonial et fécondité*, CERED, 1993.
- ⁹ BEAUGE Florence, *Ramadan à Alger*, *Le Monde* du 23 octobre 2006.
- ¹⁰ Cf. Sonia Mahouk et Cherif Ouazani, grand reporter dans l'édition de *Jeune Afrique* du 8 octobre 2006
- ¹¹ selon Jean Noël Ferrié, chercheur au CEDEJ au Caire.
- ¹² Cf. Gwenaël Feillard, chercheur à l'IEP/CERI.
- ¹³ Amel BOUBAKEUR dans *Maghreb-Mashreck*, printemps 2005 « *l'islam est-il soluble dans le mecca-cola ?* ».
- ¹⁴ VERMEREN Pierre, *La démocratie impossible*, Paris ; Fayard, 2004.
- ¹⁵ KEPEL Gilles, *La revanche de Dieu*, Paris ; Poche, 2003.
- ¹⁶ Cf. Mohammed Tozy dans *Monarchie et Islam politique au Maroc*, 1999
- ¹⁷ Cf. Fauzia ZAOURI, reporter pour *Jeune Afrique*.
- ¹⁸ Cf. Sana Ben Achour, chercheur à l'IFRI, développe dans *les chantiers de l'égalité au Maghreb*, 2004.
- ¹⁹ Mohamed Talbi, *universalité du Coran*, Acte Sud, 2002.
- ²⁰ Amal Grami, *La liberté en Islam*, Casablanca, éditions le Fennec, 1998
- ²¹ Cf. Jean Paul Cherney dans la revue *Agir* de juin 2004 à l'occasion d'un article intitulé « *Islam et modernité : la crise de conscience.* »
- ²² Pour Braudel, la Méditerranée est essentiellement lieu de métissage et d'interpénétration des cultures. Les affrontements qui s'y déroulent ne sont pas transitoires et n'entament pas sa vocation communautaire.
- ²³ pour contenir le taux de chômage actuel, les pays partenaires devront créer 40 millions d'emplois au cours des 15 années à venir.
- ²⁴ La conférence de Barcelone, 28 septembre 1995 établissait un partenariat euroméditerranéen. Se concentrant sur douze pays tiers méditerranéens (PTM), il poursuivait trois objectifs : épauler les réformes politiques, asseoir les droits de l'homme et la liberté d'expression, soutenir les réformes économiques et sociales en vue d'élever le rythme de croissance et donc le niveau de vie et la

création d'emploi. Il portait également sur trois thèmes principaux : le partenariat politique et de sécurité, le partenariat économique et financier, le partenariat social, culturel et humain

²⁵ MEDA1 1995-1999 : 3,43 milliards d'euros, MEDA2 2000-2006 : 5,35 milliard d'euros

²⁶ L'alinéa 2 de l'article 4 : « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »

ANNEXE 1

Indicateurs de santé au Maghreb de 1965 à 2001.

La chute de la mortalité infantile.

<i>Pays</i>	Algérie		Maroc		Tunisie	
<i>Années</i>	1965	2001	1965	2001	1965	2001
Espérance de vie à la naissance (en années) (Femmes)	51	70	51	71	52	74
Espérance de vie à la naissance (en années) (Hommes)	49	68	48	67	61	70
Taux de mortalité pour 1000 Générale	19,4*	6	19,6*	6	17,9*	6
Taux de mortalité pour 1000 Infantile	154	55	145	53	145	28

*concernent la période 1960-65.

Sources : 1965, Nation Unies ; 2001, INED.

ANNEXE 2

Comparaison des estimations de la fécondité au Maghreb.

<i>Pays / Années</i>	2000-05	2005-10	2010-15	2015-20	2020-25
Maroc	2,57	2,32	2,14	2,02	1,97
Algérie	2,44	2,16	2,11	2,10	2,10
Tunisie	1,90	1,72	1,69	1,68	1,66

Sources : Courbage Youssef ; 2001, INED.

ANNEXE 3

Evolution des pyramides des âges au Maghreb

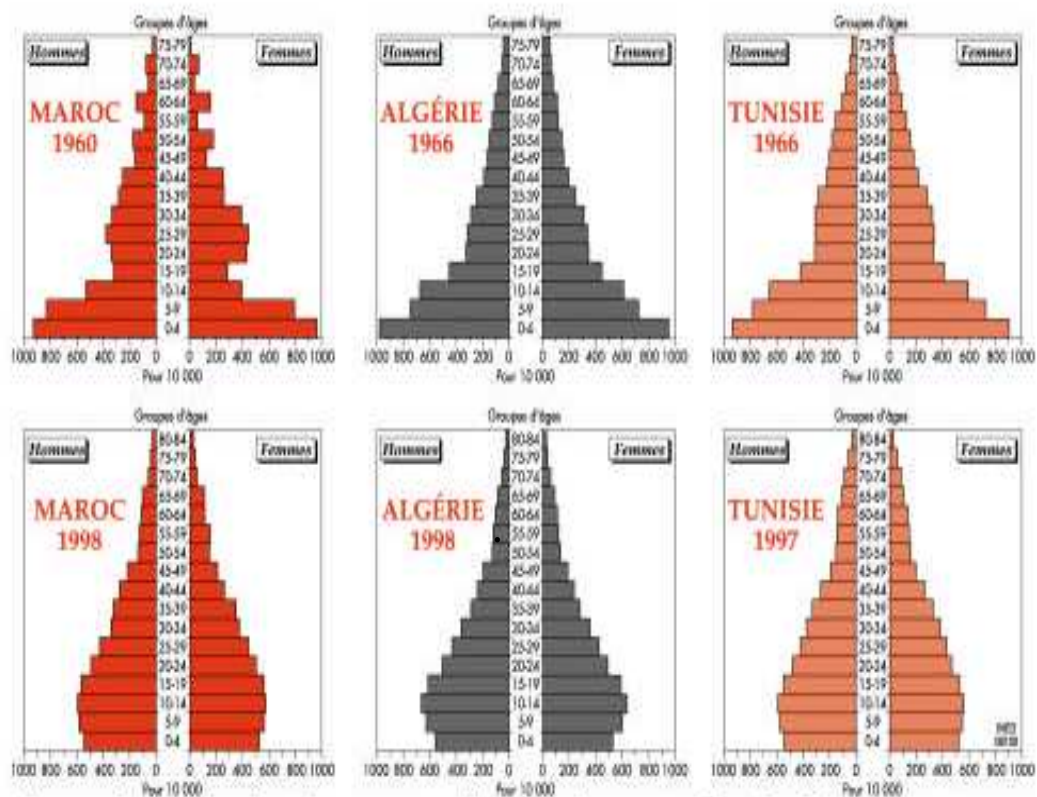


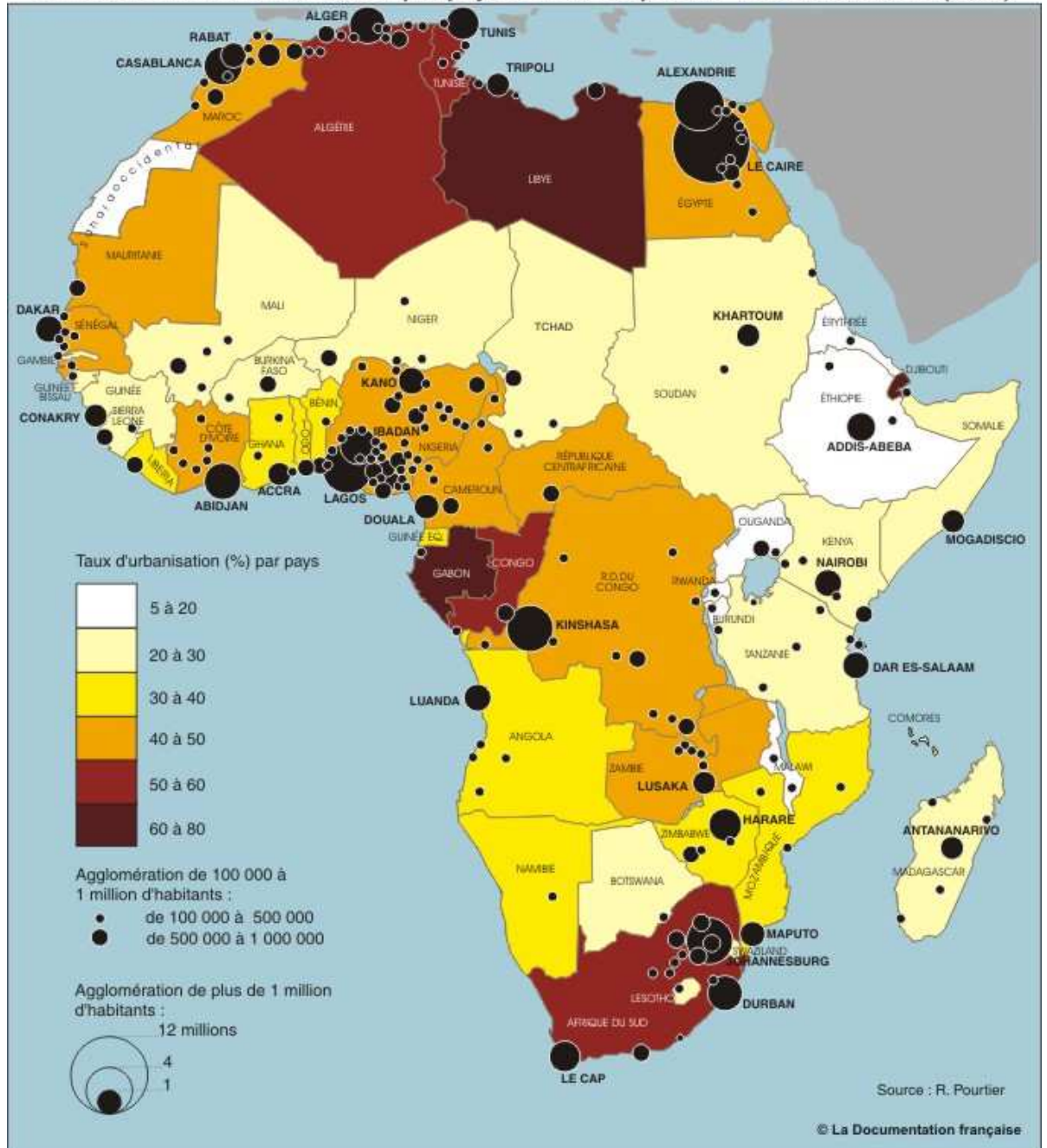
Figure 3. Evolution des pyramides des âges au Maghreb

Source : « L'actualité démographique du Maghreb »
de Kamel Kateb et Zahia Ouadah-Bedidi,
chercheurs à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), 2001.

ANNEXE 4

Urbanisation au Maghreb

AFRIQUE - Taux d'urbanisation par pays et villes de plus de 100 000 habitants (1995)



Source : Documentation photographique n° 8009

ANNEXE 5

**Tableau comparatif des principales réformes réalisées
ou en projet au Maghreb central**

<u>Responsabilités familiales</u>	
Maroc Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Egalité des droits et des obligations des deux époux. - Responsabilité conjointe des deux époux. - Les conjoints sont désormais coresponsables de la famille. La femme est traitée en tant que partenaire de l'homme en droit et en obligations (article 4, article 51 alinéa 3°).
Algérie Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Le mari est le chef de famille. L'épouse est tenue de lui obéir (article 39).
Tunisie Code du statut personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux conjoints coopèrent pour la conduite des affaires de la famille. - Le mari doit subvenir aux besoins de l'épouse et des enfants dans la mesure de ses moyens dans le cadre de la pension alimentaire - La femme doit contribuer aux charges de la famille si elle a des biens (article 23 modifié par la loi n°93-74 du 12 juillet 1993).
<u>Tutelle matrimoniale (Wilaya)</u>	
Maroc Code de la famille	La <i>Wilaya</i> permet à la femme majeure d'être maître de son choix dans le mariage (article 24).
Algérie Code de la famille	Le mariage d'une femme est conclu exclusivement par son tuteur (soit son père ou à défaut, un proche parent, article 11).
Tunisie Code du statut personnel	Le mariage du mineur est subordonné au consentement de son tuteur et de sa mère. En cas de refus du tuteur ou de la mère et de persistance du mineur, le juge est saisi (article 6).
<u>Age du mariage</u>	
Maroc Code de la famille	Egalité entre l'homme et la femme pour l'âge (18 ans). Le juge peut décider de l'abaisser dans des « cas justifiés » (article 19)
Algérie Code de la famille	L'âge du mariage est de 21 ans pour les hommes et de 18 pour les femmes (article 7).
Tunisie Code du statut personnel	L'aptitude au mariage s'acquiert pour les hommes à 20 ans et pour les femmes à 17 ans. Au dessous de cet âge, une autorisation du juge est nécessaire.
<u>La Polygamie</u>	
Maroc Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - La polygamie est soumise à l'autorisation du juge et des conditions légales rigoureuses qui la rendent presque impossible. - Lors de la signature du contrat de mariage, la femme peut demander une clause interdisant au mari de prendre une deuxième épouse (articles 40 à 46).
Algérie Code de la famille	Autorisation de la polygamie après information auprès des précédentes et futures épouses (article 8).
Tunisie Code du statut personnel	Interdiction de la polygamie punie par une peine de prison d'un an et/ou une amende (article 18).
<u>Divorce et répudiation</u>	
Maroc Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Institution du divorce par consentement mutuel sous contrôle du juge (article 114). - La répudiation est soumise à l'autorisation du tribunal (article 79). - Renforcement des moyens de réconciliation par l'intermédiation de la famille et du juge (article 81-82). - La nouvelle procédure exige également l'acquiescement par le mari de tous les droits dus à la femme et aux enfants avant l'enregistrement du divorce (articles 83-85). - La femme peut demander le divorce et obtenir la garde des enfants

	<p>pour préjudice subi (article 99-101) ; son mari doit lui garantir un logement décent et, le cas échéant, une pension.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance juridique des documents étrangers de divorce pour les Marocains résidant à l'étranger à condition qu'ils soient conformes aux règles générales en vigueur dans le royaume (article 128). - Possibilité de divorce par compensation (article 54).
Algérie Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Le divorce intervient par la volonté du mari, par consentement mutuel ou, dans certains cas, seulement, à la demande de l'épouse, notamment pour préjudice (articles 48, 52 et 53). - Possibilité pour l'épouse d'acheter la séparation moyennant réparation (<i>khol</i>) fixée d'un commun accord ou, à défaut, par le juge (article 54).
Tunisie Code du statut personnel	<p>Divorce judiciaire. Il intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par consentement mutuel des époux, - à la demande d'un des époux en raison du préjudice subi, - à la demande du mari ou de la femme (article 31). <p>Le divorce pour préjudice peut être demandé au juge par les deux époux.</p>
Répartition entre les époux des biens acquis durant le mariage	
Maroc Code de la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Principe de séparation des biens. - Cependant, les deux époux peuvent, dans le cadre des biens acquis pendant le mariage, se mettre d'accord sur leur mode de fructification et répartition. Cet accord est consigné dans un document séparé de l'acte du mariage. - En cas d'absence d'accord, il est fait recours au juge qui évalue la contribution de chacun des deux époux aux biens acquis durant le mariage (article 49).
Algérie Code de la famille	Aucune disposition n'existe à ce sujet
Tunisie Code du statut personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Le mari ne dispose d'aucun pouvoir d'administration sur les biens propres de la femme (article 24). - Le principe de la communauté des biens a été rendu possible par la loi du 20 octobre 1998.

ANNEXE 6

La déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam (extraits)

Cette déclaration a été adoptée le 5 août 1990 au Caire (Egypte) lors de la 19^{ème} Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Elle est comparable à la Déclaration universelle de 1948. Elle se présente comme une recommandation plus que comme un texte obligatoire. Elle se veut synthétique et considère les individus aussi bien dans leur vie personnelle, familiale, politique, sociale que religieuse et les groupes dans leur liberté collective.

Article 1

a) Tous les êtres humains constituent une même famille dont les membres sont unis par leur soumission à Dieu et leur appartenance à la postérité d'Adam. Tous les hommes, sans distinction de race, de couleur, de langue, de religion, de sexe, d'appartenance politique, de situation sociale ou de toute autre considération, sont égaux en dignité, en devoir et en responsabilité. La vraie foi, qui permet à l'homme de s'accomplir, est la garantie de la consolidation de cette dignité.

b) Les hommes sont tous sujets de Dieu, le plus digne de sa bénédiction étant celui qui se rend le plus utile à son prochain. Nul n'a de mérite sur un autre que par la piété et la bonne action.

Article 2

(...)

d) L'intégrité du corps humain est garantie ; celui-ci ne saurait être l'objet d'agression ou d'atteinte sans motif légitime. L'Etat est garant du respect de cette inviolabilité.

Article 4

Tout homme a droit à ce que sa dignité et son honneur soient sauvegardés de son vivant et après sa mort. L'Etat et la société se doivent de protéger sa dépouille mortelle et le lieu de son inhumation.

Article 5

a) La famille est le fondement de l'édification de la société. Elle est basée sur le mariage. Les hommes et les femmes ont le droit de se marier. Aucune entrave relevant de la race, de la couleur ou de la nationalité ne doit les empêcher de jouir de ce droit.

Article 6

a) La femme est l'égale de l'homme au plan de la dignité humaine. Elle a autant de droits que de devoirs. Elle jouit de sa personnalité civile et de l'autonomie financière, ainsi que du droit de conserver son prénom et son patronyme.

Article 7

- a) Tout enfant a, au regard de ses parents, de la société et de l'Etat, le droit d'être élevé, éduqué et protégé sur les plans matériel, moral et sanitaire. La mère et le fœtus doivent également être protégés et faire l'objet d'une attention particulière.

Article 9

- a) La quête du savoir est une obligation. L'enseignement est un devoir qui incombe à la société et à l'Etat. Ceux-ci sont tenus d'en assurer les voies et moyens et d'en garantir la diversité dans l'intérêt de la société et de façon à permettre à l'homme de connaître la religion islamique et de découvrir les réalités de l'univers, en vue de les mettre au service de l'humanité.

Article 19

- a) Tous les individus, gouvernants et gouvernés, sont égaux devant la loi.
- b) Le droit de recours à la justice est garanti pour tous.
- c) La responsabilité est, par essence, personnelle.

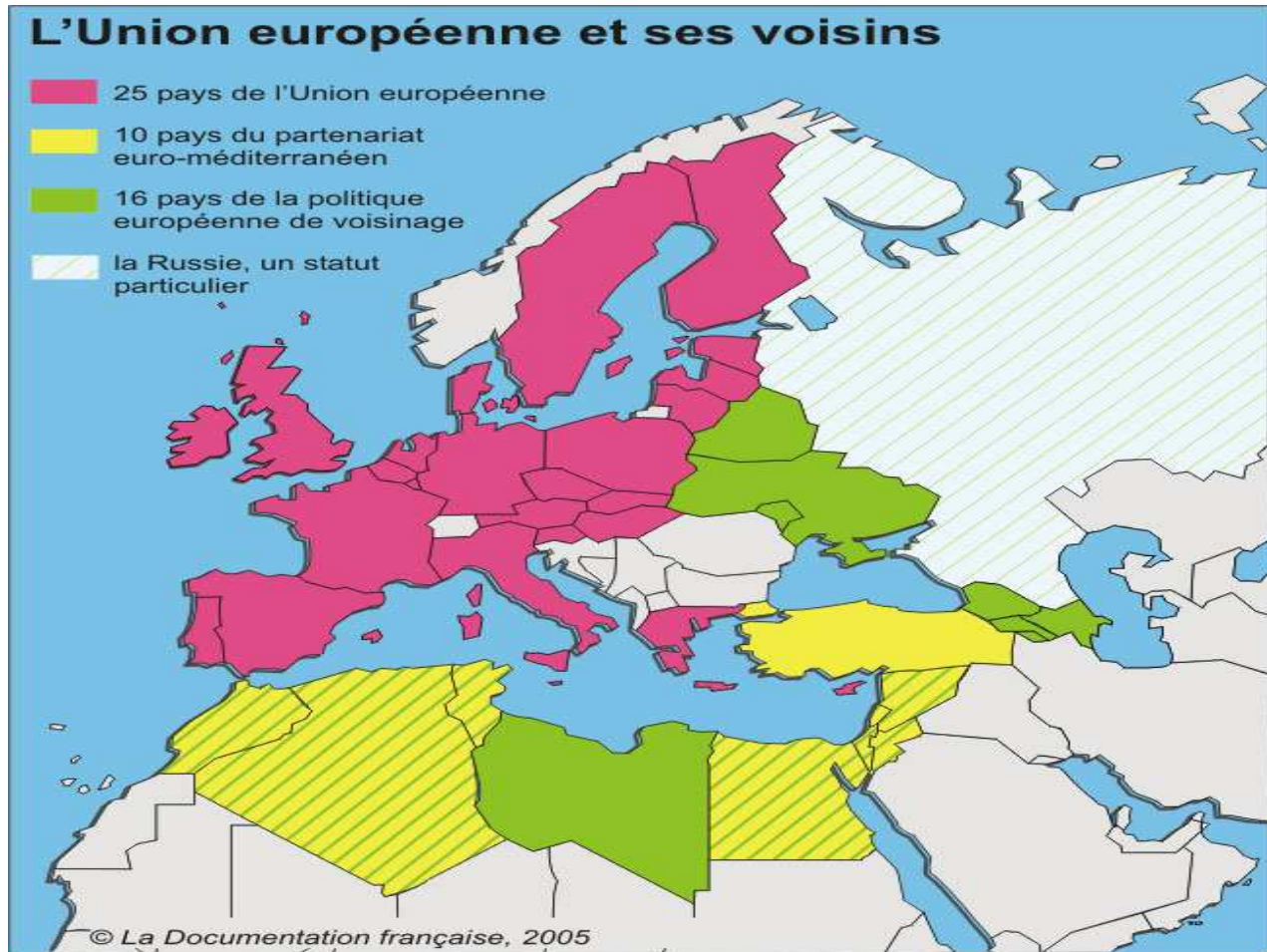
ANNEXE 7

L'Union du Maghreb Arabe



ANNEXE 8

Les partenariats entre l'UE et ses voisins.



ANNEXE 9

LE « FORMAT 5+5 »



ANNEXE 10
DECLARATION D'INTENTION
DU « FORMAT 5+5 »

Déclaration d'intention établie entre les ministres de la défense algérien, français, italien, libyen, maltais, marocain, mauritanien, portugais, espagnol et tunisien pour le développement de l'initiative cinq plus cinq concernant la coopération multilatérale sur les questions de sécurité en Méditerranée occidentale.

Le Ministre de la Défense nationale de la République algérienne démocratique et populaire,

Le Ministre de la Défense de la République Française,

Le Ministre de la Défense de la République Italienne,

Le secrétaire du Comité général pour la Défense de la Grande *Jamahiriyya* arabe populaire socialiste de Libye,

Le Secrétaire parlementaire responsable de la Défense au cabinet du Premier Ministre de Malte,

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Administration de la Défense Nationale du Royaume du Maroc,

Le Ministre de la Défense de la République islamique de Mauritanie,

Le Ministre d'Etat, de la Défense nationale et des Affaires maritimes de la République du Portugal,

Le Ministre de la Défense du Royaume d'Espagne,

Le Ministre de la Défense de la République de Tunisie,

Ci-après désignés « les Parties » :

Nous, ministres de la défense algérien, français, italien, libyen, maltais, marocain, mauritanien, portugais, espagnol et tunisien, exprimons notre volonté de développer une initiative de coopération multilatérale dans le but de promouvoir la sécurité en Méditerranée occidentale.

Nous reconnaissons que les pays littoraux sont tous autant concernés par les problèmes de sécurité dans la région méditerranéenne et que la cohésion entre nos pays est la meilleure façon de les régler.

Nous souhaitons mener cette Initiative dans le but de renforcer la compréhension mutuelle comme mesure de confiance et de nous permettre de gérer les problèmes concernant la sécurité.

Nous considérons que le but de cette Initiative est de promouvoir des activités pratiques de coopération dans les domaines d'intérêt commun pour servir le point de rencontre pour partager nos expériences et nos connaissances.

Dans ce but, nous convenons d'établir un Plan d'actions annuel qui regroupe les actions pratiques sur les questions de sécurité qui seront développées au cours de l'année.

Pour la mise en œuvre de ce Plan d'actions dont les éléments sont détaillés dans le document joint, nous décidons de créer un Comité directeur, composé de deux représentants des ministères de la défense de chaque nation afin de diriger et de superviser l'application des actions convenues.

Ce Comité directeur désignera, si besoin, des comités d'experts pour le soutien des activités.

Chaque Partie accueillera à son tour la réunion annuelle des ministres de la défense, dans l'ordre alphabétique des pays en anglais. Dans cette réunion, l'avancement de l'Initiative sera évalué et le Plan d'actions de l'année suivante approuvé. Pendant cette période, la nation hôte devra organiser les réunions prévues.

Le développement de cette Initiative n'affecte pas le droit des Parties de mener des activités bilatérales dans ce domaine.

Cette Initiative entre en vigueur à la date de la signature et reste effective jusqu'à l'abrogation par le consentement de toutes les Parties.

Toute Partie peut se retirer de l'Initiative à n'importe quelle étape, après en avoir informé par écrit toutes les autres Parties.

Signé à Paris le 21 décembre 2004.

BIBLIOGRAPHIE

ENTRETIENS REALISES

- BEAUGE Florence, grand reporter au *Monde*, entretien le 23 octobre 2006. Synthèse d'entretien : revenant de deux reportages, l'un en Algérie et l'autre en Tunisie, F.BEAUGE en retient les visions et les impressions suivantes : *le Maghreb est bel et bien rentré dans la modernité (abandon du modèle patriarcal, réduction du format familial, baisse des mariages consanguins...). La télévision et internet créent un réseau mettant en relation les peuples musulmans. Les grandes chaînes d'information et de divertissement du Golfe initient une véritable solidarité au sein de l'Oumma. Il apparaît une sympathie naissante pour le chiisme qui donne même lieu à des conversions. Mais il perdure un mépris pour certains pays du Golfe (Arabie Saoudite notamment) jugés trop suiveurs de la politique américaine. On observe une montée de la société civile. Il suffit de constater l'activisme du CNLT, de l'AFTD, de l'ordre des avocats... Ces organisations oeuvrent en ville mais également dans les campagnes où elles ont des ramifications. Une demande de sécularisation est en marche et il n'y a pas de véritable retour du religieux sur la scène publique mais bien une marche constante vers la séparation entre la sphère privée et la shère publique. F. Beaugé cite un contact rencontré en Algérie, Hassan Remaoun, sociologue et professeur à l'université d'Oran. Ce dernier témoigne d'une « sortie du religieux » identique à celle qu'évoque Marcel Gauchet à propos du monde chrétien. H. Remaoun soutient l'idée que plusieurs révolutions simultanées sont en marche dans le monde musulman. Elles masquent les progrès faits par la sécularisation et, quand bien même ces révolutions tenteraient de la ralentir, elles ne pourraient pas l'entraver. Un choc des civilisations est possible mais il aura lieu à l'intérieur de l'islam. Il s'agirait d'une lutte à mort entre un islam radical et un islam progressiste ayant intégré la modernité et épousé la mondialisation. L'Occident, se positionnant en guerre contre le premier et en appui du second, catalyserait cette lutte. La grande majorité des maghrébins est parfaitement tolérante mais souffre d'un défaut d'image dans le monde occidental qui plaque sur eux, sans discernement, une image d'extrémistes. Ce réflexe occidental est dangereux.*
- BOURRAT Flavien, chef de bureau Maghreb, Proche et Moyen-Orient à la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS), entretien le 16 février 2007. Synthèse d'entretien : *La thèse d'Olivier Roy est fort séduisante. Il affirme une rupture avec la tradition c'est-à-dire avec les pratiques multiséculaires. Cependant, modernité et tradition ne sont pas nécessairement en opposition comme le prouvent les pays asiatiques (Japon, Corée du Sud). Un pays peut être profondément moderne mais garder un attachement vif aux traditions. De plus, la modernité exprimée par O.Roy confère à la tendance de « réislamisation pour le bas » des facettes rituelles ou sociales. Le vote islamiste ne serait qu'un rejet des pouvoirs en place depuis les indépendances et dont la corruption a pu éclater au grand jour au cours d'affaires. Malgré tout, la réalité du Maghreb est autre. Lors d'une visite à Casablanca en 2006, F. Bourrat a été frappé par le fait que 80% des femmes étaient voilées du hijab. Qu'il s'agisse de soumission ou*

d'adhésion, cette pratique marque un retour en force de la religion qu'un juriste marocain qualifie de « réclusion identitaire ». Certes la pression de l'Etat existe mais c'est surtout celle de la base qui, par conformisme, impose ses contraintes vestimentaires aux femmes. La rue fait davantage office de « police des mœurs » que la police elle-même. Les pays du Maghreb ont connu une urbanisation et une scolarisation mais ces deux processus sont loin d'être complets. Ainsi, le niveau moyen scolaire de la population a réellement augmenté mais probablement pas au niveau suffisant lui permettant d'aborder les problématiques et les défis nationaux avec un esprit critique et une certaine liberté de penser. L'évolution des pays de Maghreb ne suivra pas nécessairement celle des pays occidentaux. Si la segmentarisation de la société et la structure patriarcale ont vécu, leur effacement n'a pas forcément donné naissance à une structure plus moderne. En fait, elle n'a été remplacée par aucune structure aisément identifiable et les gens se raccrochent à des paramètres identitaires et religieux très fermés. Il existe des élites et une société civile qui œuvrent à une plus grande ouverture et à une redéfinition des droits. Malgré tout, ces associations et ces individus manquent d'appui car les gouvernants voient leurs luttes comme une contestation possible de leur pouvoir. Un danger résiduel islamiste existe mais il n'a vraisemblablement pas la portée nécessaire pour une prise de pouvoir. Le GIA est dissout et l'ex-GSPC se réclame désormais d'Al-Qaïda. Il possède des bastions solides qui lui permettent des actions coordonnées comme le montrent les attentats de février 2007. Fait plus grave, selon F.Bourrat, les conditions ayant mené à la guerre civile en Algérie dans les années 1990 sont toujours présentes et sont même exacerbées. Le pouvoir a souhaité une loi d'amnistie rapide en contradiction avec la violence et le traumatisme subis par les populations. Un travail plus long de mémoire aurait certainement été nécessaire. Au Maroc, le PJD a changé de discours pour plus de pragmatisme mais l'attache à l'islam radical semble rester sous-jacent. Enfin, en Tunisie, face au régime du président Ben Ali, l'islamisme peut représenter une tentation protestataire forte.

- BRAS Jean-Philippe, directeur de l'IISMM (Institut d'Etudes de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman), entretien le 6 décembre 2006. Synthèse d'entretien : *il existe une véritable « société euro-maghrébine » née de l'intense perméabilité entre les cultures. Malgré tout, si les maghrébins restent proches de nous au niveau culturel, l'abcès de fixation créé par le conflit israëlo-palestinien fait naître une zone d'incompréhension et contrebat l'image de notre puissance. Il existe effectivement un retour au religieux qui s'accompagne toutefois d'une individuation. Par ailleurs, le constat opposant islam à individu est profondément faux. L'islam est bien une religion individuelle car il place l'individu face à Dieu. Au niveau intérieur, les islamistes ont perdu leur influence des années 90. Les anciens se sont repliés sur des mouvements piétistes alors que d'autres se sont tournés vers un jeu politique plus démocratique (sauf en Tunisie). Au Maroc, le PJD pourrait remporter les prochaines élections. Cependant, ce parti semble avoir rompu avec une ligne islamiste dure. De fait, les cadres sont peu ou prou devenus des socio-démocrates (« islamo-démocrates »). La chute du mur de Berlin et l'élargissement vers l'Est ont été deux terribles nouvelles pour les pays du Maghreb. Depuis,*

le processus de Barcelone et le plan de voisinage ne répondent pas à leurs attentes. Les chantiers à poursuivre sont le développement massif des infrastructures qui permettront de désenclaver les pays de l'UMA en faisant naître de vraies liaisons transverses.

- COURBAGE Youssef, directeur de recherche à l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques), entretien le 24 octobre 2006. Synthèse d'entretien : *la transition démographique va encore connaître des avancées. Elle pourrait atteindre les chiffres records de 1,2 à 1,3 enfants par femme. Les officiels tunisiens en ont déjà fait état tout en marquant leur inquiétude. Pour les familles, cette réduction de format est bien vécue car elle coïncide avec la volonté de donner des chances supplémentaires (éducation, instruction, loisirs) au seul ou aux deux enfants. La forte pénétration de la télévision (100% des foyers en ville, 60% dans les zone rurales) concourt à véhiculer les modèles extérieurs de développement. La télévision est un facteur d'ouverture à la modernité. Face à ce phénomène d'émancipation à l'égard de la tradition, des résistances islamistes existent mais elles sont irrémédiablement en perte de vitesse. Elles se sont notamment manifestées en Algérie pour s'opposer au contrôle des naissances. Le résultat de leur mobilisation a été faible ce qui montre les limites de leur influence. Les rythmes de la vie urbaine restreignent l'espace du religieux. Le travail des deux membres du couple, le transport, l'éducation des enfants et une plus grande part dédiée aux loisirs sont autant de charges ou de dérivatifs à l'activité spirituelle religieuse. La religion se replie sur l'espace privé au sein duquel elle occupe une place importante mais plus majeure. Ces observations se retrouvent également dans les analyses et les écrits de Mohammed Tozy. On observe de même une libéralisation de la parole plus particulièrement en Algérie et au Maroc. Incontestablement, il s'opère un rapprochement entre le Maghreb et l'Europe. L'islam ne joue pas un rôle de frein dans ce processus.*
- GUERDER lieutenant-colonel, Etat-major des armées (EMA), division relations internationales le 19 octobre 2006. Synthèse d'entretien : *Le processus au « format 5+5 » est né dans les années 1990. Il a été initié par le MINAE puis rapidement bloqué par la Guerre du Golfe. Il a été relancé par le MININT et en 2001, le MINAE a repris le processus. Le 21 décembre 2004, le MINDEF, par son ministre, décide d'y prendre part avec un volet sécurité et défense. Deux plans d'action ont alors lieu. En 2005, quatre actions sont réalisées avec pour soutien principal l'Espagne. Le processus est par principe pragmatique, informel, reposant sur le partenariat libre des Etats et intervenant en complément du processus de Barcelone. La portée limitée et concrète de ses actions en fait un outil qui marche bien et permet, au travers d'une coopération, un véritable rapprochement entre les deux rives. En 2006, quinze actions sont programmées et au 15 octobre, onze ont déjà été conduites. Ces actions sont les suivantes : le 13 juin, réunion des dix CEMM à Toulon, du 19 au 21 septembre, exercice de lutte anti-pollution au Maroc, fin octobre, déminage humanitaire, les 14 et 15 novembre, réunion du comité directeur. La France a le « lead » pour 2006. Le 11 décembre, la 3^{ème} réunion des MINDEF a eu lieu à Paris. Les perspectives pour 2007 sont les suivantes : exercice de réaction et de coordination des secours de la sécurité civile à partir des CPCO ou*

équivalent des 10 pays, formation d'une école de formation 5+5. Ce projet permettrait des échanges d'officiers et sous-officiers aux niveaux stratégique (CGEM), opératif (CID) et technique ou tactique (opérateurs de surveillance maritime mettant en œuvre un système commun d'échange d'informations). D'autres projets sont prévus comme la participation de forces armées à la lutte anti-acridienne ou dans le domaine de la médecine militaire, le partage d'informations et de savoir-faire.

- GUERDER lieutenant-colonel, Etat-major des armées (EMA), division relations internationales le 24 janvier 2007. Synthèse d'entretien : *la conférence de décembre est parvenue à vingt-deux propositions dont dix-huit ont été retenues. Les grands sujets phares sont les suivants : 1. Création d'une école de cadres du format 5+5. Cette action est la priorité de la ministre française de la Défense. 2. Mise en place d'un centre de déminage commun aux dix pays.(Projet lybien). 3. Création d'un centre stratégique 5+5. Cette proposition est tunisienne. Cependant il existe déjà plus de soixante-trois centres de ce type dans l'espace euro-méditerranéen. Il s'agirait d'orienter les chercheurs sur la problématique de la sécurité en Méditerranée. 4. Sur proposition de l'Italie, développement aux pays du « format 5+5 » de la méthodologie et des outils V-RMTC de surveillance du trafic maritime.*
- HIBOU Béatrice, chercheur au CERI-FNSP (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales-Fondation Nationale des Sciences Politiques), entretien le 11 décembre 2006. Synthèse d'entretien : *on assiste au Maghreb à une individuation de la pratique religieuse. La pratique de l'islam ne va pas véritablement en augmentation mais elle se cristallise sur certaines périodes et prend parfois davantage des allures de rite ou de pratique sociale plus que de dévotion. Sur le plan économique, l'UMA ne peut redémarrer que s'il existe une volonté au sein des cinq pays. De l'extérieur, on ne peut guère agir. De plus, les pays restent très solidement attachés à la rente douanière. Le processus d'Agadir n'a pas encore de réalisation concrète. Le processus de Barcelone est relayé par la politique de voisinage qui n'est pas bien comprise ni bien acceptée par les pays du Maghreb. Face à la mondialisation, les pays réagissent de façon très différente : bien pour la Tunisie et le Maroc, un peu plus difficilement pour l'Algérie. La politique d'immigration de la France pourrait être plus flexible sur l'entrée et la sortie des ressortissants du Maghreb. Actuellement, les ressortissants ont tendance à se fixer en Europe tant est dure la possibilité d'effectuer des allers-retours Maghreb-UE. Un assouplissement serait probablement vertueux au niveau de l'immigration mais aussi du développement des pays du Maghreb.*
- MARTINEZ Luis, chercheur au CERI-FNSP (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales-Fondation Nationale des Sciences Politiques), entretien le 16 novembre 2006. Synthèse d'entretien : *l'islam est partie prenante des pays du Maghreb et la notion de laïcité leur est totalement étrangère. La modernité se traduit par la naissance réelle de l'individu dans la vie de l'Etat. Elle opère comme une transition entre la reconnaissance d'une communauté, d'un clan et celle d'un individu. Les islamistes ont un rapport très variable à la*

modernité. 1. Quand ils véhiculent une idéologie révolutionnaire, ils sont un obstacle car ils s'opposent à la libéralisation des mœurs et à l'Occident. 2. En revanche, ils sont porteurs de modernité quand ils encouragent les femmes à voter, à manifester. 3. Ils obligent à ce qu'un discours sur la corruption et le népotisme soit ouvert. Ils posent la question de la légitimité des gouvernants. 4. Enfin, ils condamnent les gouvernants à une efficacité politique. Les élites ont à rendre compte de leur bonne gouvernance. De grands chantiers de modernisation sont actuellement en cours au Maghreb. Ils sont dans des domaines très divers : légitimisation des Etats à renforcer, frontières à consolider, place des partis religieux, place des femmes, travail des enfants, apprentissage des langues étrangères, liberté, identité et représentation des minorités. Amr Khaled est un mécène islamiste. Il veut montrer que ses valeurs sont efficaces. Les sociétés en ont en définitive besoin car elles sont en manque de modèle du fait de la corruption des Etats. Afin de soutenir l'effort de modernité des pays du Maghreb et de ne pas décevoir l'espoir des populations, il convient de soutenir l'économie, d'agir dans le domaine social et culturel et d'appuyer les institutions. Le soutien de l'UE doit être réel sans être pesant. Si l'Europe se détourne du Sud ou ne focalise son action que sur le libre échange et le volet sécuritaire, elle risque de fortement décevoir et de laisser un boulevard de sympathie aux islamistes.

- MOHSEN-FINAN Khadija, chercheur à l'IFRI (Institut Français des Relations Internationales), entretien téléphonique le 17 octobre 2006. Synthèse d'entretien : *l'islam a parfaitement intégré la modernité. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre l'utilisation que font des NTIC les mouvements religieux. Parallèlement, il existe une réislamisation par le bas. Pour exemple, en Tunisie, le voile jusqu'alors prohibé dans l'administration, est à nouveau autorisé sous certaines conditions. Il doit être blanc et noué devant pour ne pas être confondu avec le foulard chiïte. Cependant, ce retour de l'islam n'est pas antagoniste à la modernité car il s'agit d'une modernité différente de ce que les occidentaux identifient comme telle. En fait, le Maghreb connaît un mélange harmonieux entre islam et modernité : une mère de famille, ayant un enfant unique et se rendant au travail au volant de sa voiture peut parfaitement être une pieuse musulmane.*

OUVRAGES EN FRANCAIS

- ADLER Alexandre, *J'ai vu finir le monde ancien*, Paris ; Grasset, 2002.
- ANSARI Abdul Filali, *L'islam est-il hostile à la laïcité ?*, Casablanca ; Le Fennec, 1997.
- ASLAOUI Leïla, *Coupables*, Paris ; Buchet Chastel, 2006.
- BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, *Développer les entreprises en Méditerranée*, 2^{ème} rendez-vous de la Méditerranée, Marseille ; septembre 2006.
- BELHADDAD Souâd, *Algérie, le prix de l'oubli 1992-2005*, Paris ; Flammarion, 2006.
- BEN ACHOUR Sana, *Les chantiers de l'égalité au Maghreb*, Paris ; IFRI, 2004.
- BENGHABRIT-REMAOUN Nouria, *Femmes et projets de vie*, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC), Oran ; 2006.
- BIDAR Abennou, *Self-Islam*, Paris ; Seuil, 2006.

- BAUDRELLE Guy, *Géographie des peuplements*, Paris ; Armand Colin, 2000.
- CHESNAIS Jean-Claude, *La démographie, Que sais-je ?*, Paris ; PUF, 2002.
- COURGAGE Youssef, *Sur les pas de l'Europe du Sud : la fécondation au Maghreb*, Paris ; INED, 2001.
- DELCAMBRE Anne-Marie, *L'islam des interdits*, Desclée de Brouwer, Paris ; 2003.
- EL GHISSASSI Hakim, *Regard sur le Maroc de Mohammed VI*, Paris ; Michel Lafon, 2006.
- EL-KHYAT Rita, *Le Maghreb des femmes. Les défis du XXIème siècle*, Rabat ; Marsam, 2001.
- FARGUES Philippe, *Génération arabes. L'alchimie du nombre*, Paris ; Fayard, 2000.
- GASTINEAU Bénédicte, *La transition de la fécondité en Tunisie*, Paris ; L'Harmattan, Collection Populations, 2002.
- GHALIOUN Bourhan, *Islam et politique : la modernité trahie*, Paris ; La Découverte, 1997.
- HENRY Jean-Robert, *L'année du Maghreb 2004*, Paris ; CNRS Editions, 2006.
- KATEB Kamel et OUADAH-BEDIDI Zahia, *L'actualité démographique du Maghreb*, Paris ; INED, 2002.
- KEPEL Gilles, *La revanche de Dieu*, Paris ; Poche, 2003.
- LAROUI Fouad, *De l'islamisme*, Paris ; Robert Laffont, 2006.
- MOHSEN-FINAN Khadija, *Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional*, Paris ; CNRS-Editions, 1997.
- PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), *Rapport arabe sur le développement humain*, New-York ; 2002.
- ROY Olivier, *Le post-islamisme*, Paris ; Edisud, 1999.
- SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates*, Paris ; Fayard, 1994.
- STORA Benjamin, *Algérie, Maroc. Histoires parallèles, destins croisés*, Paris ; Maisonneuve & Larose, 2002.
- TODD Emmanuel, *Après l'empire*, Paris ; Gallimard, 2004.
- TOZY Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris ; Presses de Sciences Po, 1999
- VERMEREN Pierre, *La démocratie impossible*, Paris ; Fayard, 2004.

OUVRAGES EN ANGLAIS

- COURBAGE Youssef, « *Demographic transition among the Maghreb peoples of North Africa and in the emigrant community abroad* », Londres ; Ludlow éditions, 1997.

ARTICLES DE REVUES EN FRANÇAIS

- ABIS Sébastien, « *2007, année zéro pour la Méditerranée ?* », *Futuribles*, analyse et prospective, N°321, Paris ; Juillet-août 2006.
- BELAALA Salma, « *Le Maghreb face aux islamistes* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- BELLION-JOURDAN Jérôme, « *Les banques islamiques* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- BENDOUROU Omar, « *Les régimes politiques et le défi de la transition démocratique* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.

- BENOIT Guillaume, « *Environnement et développement en Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu.* », Futuribles, analyse et prospective, N°321, Paris ; Juillet-août 2006.
- BOUBAKEUR Amel, « *L'islam est-il soluble dans le mecca-cola ?* », Maghreb-Mashreck, printemps 2005.
- BRAS Jean-Philippe, « *Croissance économique et autoritarisme politique en Tunisie : le dilemme* », *Revue d'études et de critique sociale*, n° 19-20, Alger ; automne-hiver 2004.
- BRAS Jean-Philippe, « *Ordre public, politiques publiques et Internet en Tunisie* », dossier « *Médias et technologies de la communication au Maghreb et en Méditerranée* », *Cahiers de l'IRMC*, Tunis ; 2002.
- CERI-FNSP (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales-Fondation Nationale des Sciences Politiques), « *Le partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?* », Les études du CERI N°47, Paris ; novembre 1998.
- CESARI Jocelyne, « *Islam européen, islam en Europe* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- CHARNAY Jean-Paul, « *Islam et modernité : la crise de conscience* », AGIR, revue générale de Stratégie, N°18, Paris ; juin 2004.
- COURBAGE Youssef, « *Le Maroc de 1962 à 1994 : fin de l'explosion démographique* », Maghreb-Machrek, N°153, juillet-septembre 1996, La documentation française, Paris ; 1996.
- COURBAGE Youssef et ATTANE Isabelle, « *La démographie en Méditerranée, situation et projections* », les fascicules du Plan Bleu, Economica, Paris ; 2004.
- COUSTILLERES Jean-François, « *Les risques en Méditerranée, analyse de la situation et essai prospectif* », enjeux diplomatiques et stratégiques, Paris ; 2006
- COUSTILLERES Jean-François, « *Sécurité en Méditerranée : une initiative en format «5+5* », revue DSI, N°4, mai 2005.
- COUSTILLERES Jean-François, « *L'UE et la relance du volet "politique et sécurité" du Processus de Barcelone* », Revue de la défense nationale, Paris ; 2005.
- DAOUD Zakya, « *Les diplomaties du Maghreb : une réorientation stratégique vers les Etats-Unis* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- DAOUD Zakya, « *Maroc : une transition périlleuse* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2004, n°9, la documentation française.
- DROZ-VINCENT Philippe, « *Démocratisation ou islamisation ?* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- EL OIFI Mohammed, « *Les médias maghrebins, un enjeu pour la démocratie* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- FARGUES Philippe, « *Algérie, Maroc, Tunisie : vers la famille restreinte ?* », Population et sociétés, N°248, juillet-août 1990.
- FARGUES Philippe, « *Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne* », Population ; 1986.
- FEILLARD Gwenaël, « *L'éthique islamique et l'esprit du marché* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- FMES (Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques), « *Méditerranée, le pacte à construire* », collection Stratemed, Paris ; Publisud, 1997.
- FMES (Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques), « *Comment concilier les systèmes de valeurs des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée ?* », Les cahiers de la SMHEAr, N°2, Paris ; 1997.

- GABORIEAU Marc, « *Les islams* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- HADDAD Saïd, « *Economies du Maghreb : entre restructuration et lutte contre la pauvreté* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- HIBOU Béatrice, « *Le partenariat en réanimation bureaucratique* », *Critique internationale* N°18, Paris ; janvier 2003.
- IFRI (Institut Français de Relations Internationales), « *Le Maghreb après le 11 septembre* », Les notes de l'IFRI N°44, La documentation française, Paris ; 2002.
- KATEB Kamel, « *Des populations à l'étroit dans un vaste territoire* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- LEVEAU Rémy, « *Perspective maghrébine et nouveaux rapports avec l'Europe* », les notes de l'IFRI N°44, La documentation française, Paris ; 2002.
- LFARAKH Adbellatif, *Activité féminine, état matrimonial et fécondité*, CERED, 1993.
- MAHIOU Ahmed, « *Unité et diversité du Maghreb* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- MARTINEZ Luis, GEISSER Vincent, FERRIE Jean-Noël, Monde arabe, Maghreb-Machrek, « *Afrique du Nord : entre autoritarisme et ouverture* », N° 175, printemps 2003, La documentation française, Paris ; 2003.
- MARTINEZ Luis, « *Maghreb, une décennie perdue ?* », *Politique internationale* N°82, Paris ; hiver 1998-99.
- MARTY-GAUQUIE Henry, directeur du groupe BEI, « *Pourquoi l'Europe s'occupe-t-elle de la Méditerranée ?* », compte-rendu de la séance inaugurale de la 17^{ème} session méditerranéenne des Hautes études stratégiques, octobre 2006.
- MATAILLET Dominique, « *La charia ou l'islam, il faut choisir* », interview de Mohammed Talbi, *Jeune Afrique* du 6 janvier 2006.
- MOHSEN-FINAN Khadija, « *La place de la femme, trois pays, trois cas de figure* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- MOHSEN-FINAN Khadija, « *Maroc, l'émergence de l'islamisme sur la scène politique* », *Politique étrangère*, IFRI, Paris ; 2005.
- Monde arabe, Maghreb-Machrek, « *Jeunesse du monde arabe : défis et opportunités* », N° 171-172, janvier-juin 2001, La documentation française, Paris ; 2001.
- MURDEN Simon, « *De l'Oumma à la mondialisation : l'islam dans les relations internationales* » *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- OUAZANI Chérif, « *Ramadan au Maghreb* », *Jeune Afrique* N° 2387 du 14 octobre 2006.
- RIVET Daniel, « *Aux origines de l'islam politique* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- ROUSSILLON Alain, BEKKAR Rabia, Monde arabe, Maghreb-Machrek, « *Femmes dans le monde arabe* », N° 179, printemps 2004, La documentation française, Paris ; 2004.
- SBIH Missoum, ambassadeur d'Algérie en France, « *Evolution des relations franco-algériennes* », *défense nationale et sécurité collective* N°11, Paris ; novembre 2006.
- SCHMID Dorothée, « *Le partenariat euro méditerranéen : une entreprise inachevée* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- SHAYEGAN Daryush, « *L'illusion du retour de l'Age d'or* », *Questions internationales*, septembre-octobre 2006, n°21, la documentation française.
- SOUDAN François, « *Maroc, du Sahara aux islamistes* », *Jeune Afrique* N° 2398-99 du 24 décembre 2006.

- TOZY Mohammed, « *Le code de la famille : un révélateur des enjeux de pouvoir au sein des sociétés maghrébines* », *Questions internationales*, novembre-décembre 2004, n°10, la documentation française.
- ZOUARI Fawzia, « *Tunisie, comment le voile vient aux femmes* », *Jeune Afrique* N°2388 du 15 octobre 2006.

ARTICLES DE PRESSE

- ZECCHINI Laurent, « *Des pays de l'UE et du Maghreb s'unissent pour renforcer la sécurité en Méditerranée* », *Le Monde* du 23 décembre 2004.
- BEAUGE Florence, « *Mohammed TALBI, libre penseur de l'islam* », *Le Monde* du 23 septembre 2006.
- KLARSFELD Arno, « *Partenariats migratoires* », *Le Figaro* du 30 septembre 2006.
- BEAUGE Florence, « *Tunisiennes, le retour du voile* », *Le Monde* du 6 octobre 2006.
- BEAUGE Florence, « *Ramadan à Oran* », *Le Monde* du 23 octobre 2006.
- TINCQ Henri, « *Des féministes musulmanes revendiquent la libre disposition de leur corps* », *Le Monde* du 8 novembre 2006.
- SMOLAR Piotr et DAVET Gérard, « *Les maquis algériens inquiètent la France* », *Le Monde* du 14 novembre 2006.
- TERNISIEN Xavier, « *Existe-t-il un féminisme islamique ?* », *Le Monde* du 20 novembre 2006.
- TURQUOI Jean-Pierre, « *Le Maroc, une dictature militaire ?* », *Le Monde* du 25 novembre 2006.
- NAÏR Sami, « *Les migrations, une chance pour l'économie* », *Le Monde* du 26-27 novembre 2006.
- TURQUOI Jean-Pierre, « *Le pouvoir marocain cherche à contenir la progression des islamistes.* », *Le Monde* du 22 décembre 2006.
- TURQUOI Jean-Pierre, « *La presse privée marocaine subit les foudres du pouvoir et de la justice* », *Le Monde* du 10 janvier 2007.
- RODIER Claire, présidente du groupe Migreurop, « *La traque des clandestins est ouverte au Maroc* », *Le Monde* du 13 janvier 2007.
- TURQUOI Jean-Pierre, « *La presse tunisienne évoque l'action des terrorites.* », *Le Monde* du 13 janvier 2007.
- COVILLE Thierry, « *La croissance algérienne face au choc de l'ouverture.* », *Le Monde (pages économiques)* du 23 janvier 2007.
- BEAUGE Florence, « *Le pouvoir empêche la tenue à Alger d'un colloque sur les disparitions forcées.* », *Le Monde* du 10 février 2007.

DIVERS

- ABIS Sébastien, « *Les dynamiques euro-méditerranéennes* », conférence prononcée au CID le 22 décembre 2006.
- COUSTILLIERES Jean-François, « *Intérêts et stratégie européenne, dont la PESD et le Processus de Barcelone* », conférence prononcée au CID le 22 décembre 2006.
- DAGUZAN Jean-François, « *Géopolitique de la Méditerranée* », conférence prononcée au CID le 28 octobre 2006.
- DAHIM Yasmina, « *Une illustration, les grandes cités riveraines du Bassin* », conférence prononcée au CID le 13 octobre 2006.

- PERNOT Jean-François, « *Méditerranée, croisement de civilisations, flux et reflux des religions du Livre* », conférence prononcée au CID le 6 octobre 2006.
- RISPOLI Luciano, « *Comprendre les sociétés arabo-musulmanes riveraines de la Méditerranée* », conférence prononcée au CID le 13 octobre 2006.
- THUAL François, « *Géopolitique de l'islam* », conférence prononcée au CID le 22 septembre 2006.
- WOETS Ludovic, expert en géopolitique et prospective stratégique, « *Démographie mondiale et grands enjeux* », conférence prononcée au CID le 3 octobre 2006.

SITES INTERNET

- Algérie-Parlement, www.apn-dz.org/
- Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), www.amdh.org.ma
- Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques du Haut Commissariat au Plan du royaume du Maroc, www.cered.hcp.ma/index.php
- Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (CRASC), Oran, www.crasc.org/
- Le Centre d'Etudes et de Documentation Economiques, Juridiques et Sociales (CEDEJ), www.cedej.org.eg
- Euromesco, www.euromesco.net/euromesco/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1&lang=fr
- Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques, www.fmes-france.net/sommaire.php3
- Fondation du Roi Abdul Aziz de Casablanca, institution scientifique et de documentation spécialisée dans les études maghrébines et dans l'Occident musulman, www.fondation.org.ma/ProgScient/islam.htm
- HAENNI Patrick, « *Islam : Amr Khaled, visionnaire musulman de l'après-islamisme* », site Internet Religioscope, www.religion.info
- Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe, www.medeab.be/
- Institut de la Méditerranée, www.ins-med.org/institut/liens.html
- Institut du monde arabe, www.imarabe.org/
- Institut national de la statistique du ministère du développement et de la coopération internationale, Tunisie, www.ins.nat.tn/
- Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, www.mmsch.univ-aix.fr/iremam/
- Institut de recherche pour le développement, www.ird.fr/
- Le Plan Bleu, www.planbleu.org/
- Ligue des Etats Arabes, www.arableagueonline.org/arableague/index.jsp
- LOUNGOULAH Philippe « *La démographie en Afrique subsaharienne, perspectives et enjeux* », site de données et enjeux des ressources africaines, www.sangonet.com/Africonomie.html
- Monde berbère, www.mondeberbere.com/
- Office national des statistiques algériennes, www.ons.dz/index.htm
- Rapport du Développement Humain dans les pays arabes 2002, www.undp.org/rbas/ahdr/
- UNDP, United Nations Development Program, www.undp.org/
- UNESCO, dialogue culturel, www.unesco.org/culture/news/html/indew.fr/shtml

- UNESCO, Programme Méditerranée, www.unesco.org/culture/news/html_fr/index_fr.shtml
- Union du Maghreb Arabe, www.maghrebarabe.org/

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
<u>I. MAGHREB ET MODERNITE.</u>	
<u>LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE COMME POINT DE DEPART.</u>	6
<u>11. Le cercle vertueux de la transition démographique.</u>	6
111. 1975-2005 : trente années d'évolution.	6
112. Des explications multiples pour un même phénomène.	7
113. Les perspectives en 2025.	8
<u>12. De remarquables mutations sociétales.</u>	9
121. Urbanisation et scolarisation en plein essor.	9
122. L'émancipation des femmes par le travail.	10
123. La perte de vitesse du modèle patriarcal.	11
<u>13. Une entrée rapide dans la mondialisation.</u>	11
131. Maghreb et modernité : un mariage réussi.	11
132. Une mondialisation en marche.	13
133. Vers une révolution démocratique.	14
<u>II. MODERNITE VERSUS ISLAM ?</u>	15
<u>21. Face à la modernité, des tensions et des résistances résiduelles.</u>	15
211. La crispation islamiste des années 90.	15
212. Les hérauts d'une identité culturelle menacée.	16
<u>22. Modernité et islam : complémentarité et repositionnement.</u>	16
221. Un pouvoir islamiste par essence impossible.	16
222. La « réislamisation par le bas » : terreau paradoxal du post-islamisme.	17
223. Une réflexion ouverte sur l'islam : sécularisation et libre interprétation.	18
<u>23. Un désir accru d'ouverture et d'émancipation : la modernité comme moteur, l'islam comme relais.</u>	19
231. Des femmes actives en avance sur le droit.	19
232. Des comités en lutte pour l'émancipation des individus.	20

233. Moderne, dynamique et concret : un islam entrepreneurial. en essor.	21
<u>III. APPROCHE DE SOLUTIONS : MODERNITE ET SECULARISATION EXIGENT L'ACCOMPAGNEMENT DES EUROPEENS.</u>	23
<u>31. Favoriser le dynamisme d'une UMA retrouvée</u>	23
311. Refermer la plaie saharienne.	23
312. Le libre-échange comme moteur	24
<u>32. Un partenariat européen à réorienter et relancer.</u>	25
321. Soutenir les réformes structurelles du Maghreb.	25
322. Agir ensemble pour une économie rénovée et efficace.	27
323. Redonner vie au dialogue des cultures.	28
<u>33. L'implication intime de la France.</u>	30
331. Se départir du fardeau colonial et du prisme sécuritaire.	30
332. La France, moteur d'une politique pragmatique de co-développement.	32
333. Vers une nouvelle approche migratoire.	32
CONCLUSION	35
NOTES DE BAS DE PAGE	36
ANNEXES	
Annexe 1 : Indicateurs de santé au Maghreb de 1965 à 2001.	38
Annexe 2 : Comparaison des estimations de la fécondité au Maghreb.	39
Annexe 3 : Evolution des pyramides des âges au Maghreb.	40
Annexe 4 : Urbanisation du Maghreb.	41
Annexe 5 : Tableau comparatif des principales réformes réalisées ou en projet.	42
Annexe 6 : Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam (extraits).	44
Annexe 7 : L'Union du Maghreb Arabe.	46
Annexe 8 : Les partenariats entre l'UE et ses voisins.	47
Annexe 9 : Le « format 5+5 ».	48
Annexe 10 : Déclaration d'intention de « format 5+5 ».	49
BIBLIOGRAPHIE	51
TABLE DES MATIERES	62